



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, soit 117 432 000 dollars, déduction faite des contributions du personnel.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. La Mission : passé, présent et avenir	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	19
III. Ressources nécessaires	25
A. Services organiques	29
B. Appui à la mission	55
IV. Analyse des ressources nécessaires	76
A. Militaires et personnel de police	77
B. Personnel civil	78
C. Dépenses opérationnelles	79
V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad	86
Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	88
II. Organigrammes pour 2017	91

I. La Mission : passé, présent et avenir

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité demandait au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq en vue d'aider ce pays à mener à bien la transition politique et à faire face aux besoins humanitaires et à ceux concernant la reconstruction et le développement. Ultérieurement, par sa résolution 1500 (2003), il a établi la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), chargée d'aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Il a actualisé et étendu le mandat de la Mission par ses résolutions 1770 (2007) et 2107 (2013) et l'a renouvelé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012), 2110 (2013), 2169 (2014) et 2233 (2015). En 2016, enfin, par sa résolution 2299 (2016), il a reconduit le mandat de la Mission pour la période allant du 1er août 2016 au 31 juillet 2017.

2. À la demande du Gouvernement iraquien, le mandat de la MANUI recouvre actuellement plusieurs domaines essentiels, et consiste notamment à prêter conseil, appui et aide au Gouvernement et au peuple irakiens aux fins d'un dialogue politique sans exclusive et de la réconciliation nationale, à contribuer au processus électoral, à faire progresser le dialogue entre l'Iraq et ses voisins, à promouvoir le respect des droits de l'homme et la réforme des systèmes juridique et judiciaire, ainsi qu'à favoriser la coordination des secours humanitaires et de l'aide au développement et à en améliorer l'acheminement.

3. L'Iraq rencontre toujours de sérieux problèmes d'ordre politique et humanitaire, ainsi qu'en matière de droits de l'homme et de sécurité. Le Gouvernement iraquien a certes obtenu de grandes avancées au cours du second semestre 2015 comme en 2016 pour ce qui est de reprendre des zones occupées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – grâce aux forces de sécurité irakiennes, aux peshmergas de la Région du Kurdistan, aux forces de mobilisation populaire et aux combattants issus des tribus locales – mais les tensions et les violences intercommunautaires se sont, elles, aggravées, et les attaques terroristes sont devenues plus fréquentes et plus meurtrières. Sous la pression croissante des forces militaires, les groupes extrémistes et terroristes ont de plus en plus recours à des attaques asymétriques et à des attentats terroristes ciblant directement les civils et les infrastructures civiles, autant pour miner la confiance de la population en la capacité du Gouvernement d'assurer sa sécurité que pour exacerber les divisions ethniques et communautaires.

4. De plus, depuis la fin 2015, les dissensions se sont aggravées entre les principaux acteurs politiques à Bagdad. Début juin 2016, les projets de réforme du Premier Ministre, annoncés en août 2015, n'avaient pas progressé et le Conseil des représentants était pratiquement immobilisé par les luttes intestines et les désaccords entre les principales factions politiques. La persistance de l'insécurité, l'absence de réformes gouvernementales, la grave défaillance des services publics, l'absence ressentie de responsabilisation et les difficultés à obtenir justice ont fait naître dans la population un mécontentement généralisé vis-à-vis de la classe politique, ce qui a donné lieu à de grandes manifestations dans de nombreuses villes, en particulier à Bagdad. En avril et mai 2016, certains manifestants ont été jusqu'à pénétrer dans la Zone verte et à prendre d'assaut le Conseil des représentants, où, frustrés par le manque apparent de progrès dans la mise en œuvre des réformes, ils ont attaqué plusieurs parlementaires.

5. Par ailleurs, des divergences persistantes entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment au sujet des exportations de pétrole et de la répartition des recettes qui en sont issues, ont entravé le développement économique et social dans des secteurs clefs, en particulier la reconstruction et le relèvement, ainsi que l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle destinée à près de 3,3 millions de déplacés.

6. On estime que, sur l'ensemble du territoire iraquien, plus de 10 millions de personnes – soit pratiquement le tiers de la population – dont plus de 3 millions de déplacés, ont eu, en 2015, besoin d'une aide humanitaire sous une forme ou une autre, et ceci ne devrait pas changer en 2016. Près de la moitié des personnes déplacées sont des enfants. L'évolution de la crise iraquienne est extrêmement rapide par rapport à d'autres crises dans le monde : le nombre de personnes en situation de vulnérabilité extrême a doublé en moins de 12 mois. Plus de 3 millions de personnes sont toujours prises au piège dans les zones sous le contrôle de l'EIIL. Tout au long de 2015 et au cours du premier semestre 2016, il a été très difficile d'accéder à ces zones et de porter assistance aux personnes qui vivent à proximité de la ligne de front. Fin 2015, la crise s'était étendue aux communautés d'accueil. La proportion des pauvres a doublé dans la Région du Kurdistan et la protection sociale minimale assurée par les pouvoirs publics a sensiblement diminué en raison de l'effondrement des cours du pétrole et de la chute brutale des recettes de l'État.

7. Le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit s'est fortement détérioré entre 2014 et 2016, principalement en raison des actes de terrorisme et du conflit armé. La population iraquienne continue de subir des souffrances indicibles. Des civils sont tués, blessés ou victimes de nettoyage ethnique, d'enlèvements et de violences physiques et sexuelles, leurs moyens de subsistance et leurs biens sont atteints, voire anéantis, et des sites d'importance religieuse et culturelle sont détruits. La population est de plus victime d'autres violations systématiques et généralisées des droits de l'homme, commises principalement par les membres de l'EIIL, lesquels continuent de prendre pour cible tout groupe ou individu qu'ils estiment ne pas soutenir ou respecter leur idéologie ou leur autorité. Les membres des diverses communautés ethniques et religieuses, tout comme ceux des minorités sexuelles, les femmes et les filles, ainsi que les partisans, réels ou perçus comme tels, du Gouvernement sont particulièrement touchés. Dans les endroits où les effets de la violence armée ne se font pas directement sentir, la population continue de souffrir du fait des agissements de groupes armés, lesquels commettent des assassinats ciblés et des enlèvements, ainsi que d'autres actes de violence et d'intimidation. La violence et le conflit armé ne cessent d'avoir un effet pernicieux sur divers droits, notamment ceux des femmes et des filles, des différentes communautés ethniques et religieuses et des personnes handicapées, ainsi que sur le droit à la liberté d'expression.

8. La lutte engagée contre l'EIIL et les atrocités particulièrement abominables que ce groupe fait subir aux femmes et aux filles – notamment les actes de violence sexuelle, l'esclavage, la fécondation et la stérilisation forcées ainsi que la traite – ont une fois de plus montré qu'il était tout aussi impératif qu'urgent de se concentrer sur les droits et le bien-être des femmes et des filles, et notamment de prêter davantage attention aux besoins des femmes ayant subi des violences sexuelles liées au conflit. À ce jour, le Gouvernement iraquien a défini trois stratégies essentielles pour favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité des sexes. Le Ministère d'État aux affaires féminines était chargé de superviser l'exécution du

plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour la période 2014-2018, de la stratégie nationale d'amélioration de la condition de la femme pour la période 2014-2018, et de la stratégie nationale pour l'élimination des violences faites aux femmes pour la période 2014-2017, ainsi que d'en assurer le suivi et de diffuser l'information y relative. Malheureusement, l'action en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes en est au point mort; en effet, ce ministère a été aboli et ses fonctions n'ont été transférées à aucune autre institution. Un savoir-faire et des capacités techniques sont nécessaires pour que la Mission puisse mieux s'acquitter de son mandat en matière de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, et, notamment, mettre en place des dispositifs de suivi, d'analyse et de diffusion de l'information et consolider la concertation entre l'ONU et ses partenaires gouvernementaux pour mieux répondre aux besoins des femmes victimes de la violence sexuelle.

9. Il est toujours impossible de prévoir quelle sera l'évolution de la situation en Iraq en 2017, et l'instabilité politique persistante risque encore d'accentuer des problèmes majeurs de sécurité et de prolonger la crise humanitaire. Le Gouvernement iraquien continuera probablement de se heurter à de sérieuses difficultés, en particulier pour ce qui est d'exécuter son programme de réforme des institutions, de favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale, de promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme et de la primauté du droit, de répondre aux besoins des personnes déplacées, de stabiliser et reconstruire le pays, et d'assurer à la population, sans discrimination aucune et de façon durable, un accès aux services essentiels, en particulier dans les zones libérées du joug de l'EIL.

10. La Mission et les entités des Nations Unies en Iraq resteront des partenaires essentiels du Gouvernement et de la population; en effet, leur impartialité est largement reconnue, tout comme leur capacité d'engager le dialogue. C'est ce qui explique que de plus en plus de secteurs de la société iraquienne réclament une collaboration plus poussée et plus durable avec les organismes des Nations Unies pour relever les nombreux défis, de plus en plus complexes, qui se posent à leur pays.

Coopération avec d'autres entités, complémentarités et synergie concernant les questions de fond

11. En Iraq, la Mission collabore étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec des partenaires du Gouvernement et de la société civile, afin de garantir la cohérence, la coordination, l'efficacité et la conformité des divers programmes, politiques et activités menés dans le cadre de son mandat. Les dispositifs de coordination sont établis par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 (dont les priorités ont été établies en partenariat avec le Gouvernement iraquien), le Plan d'aide humanitaire de 2016 pour l'Iraq et le Cadre stratégique intégré pour 2016. La supervision du Cadre stratégique intégré est assurée conjointement par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Représentant spécial adjoint, en sa qualité de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, est le coordonnateur principal du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 et du

Plan d'aide humanitaire de 2016 pour l'Iraq. Il mène ses travaux avec l'aide du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire de la Mission, du Bureau du Coordonnateur résident et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

12. Dirigée par le Représentant spécial, qui en est le responsable désigné, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité comprend des représentants de la Mission, notamment du personnel chargé de la sécurité, et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle s'occupe de la gestion commune de la sécurité et des questions y relatives; c'est ainsi, notamment, qu'elle coordonne les services de sécurité sur les sites hébergeant plusieurs organismes, dont les coûts sont partagés entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies, et qu'elle supervise l'application des normes communes en matière de sécurité concernant les bureaux et le personnel, ainsi que les procédures d'urgence et la conduite des missions.

13. Soucieux de faciliter et d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des activités à l'appui de la réconciliation nationale, le Représentant spécial a créé, en décembre 2015, une équipe intégrée permanente sur la réconciliation nationale, regroupant des représentants de la MANUI, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PNUD. Il a de même mis sur pied, toujours en décembre 2015, une équipe intégrée permanente sur les personnes déplacées, coprésidée par le Chef du Bureau des droits de l'homme et le Représentant spécial adjoint, en sa qualité de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et qui comprend des représentants de la MANUI, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires humanitaires. Cette deuxième équipe est chargée d'observer la situation des personnes déplacées qui rentrent chez elles, notamment pour ce qui est des problèmes d'ordre humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme dont elles sont victimes, de faire rapport à ce sujet et de communiquer ces informations aux entités des Nations Unies et aux autres partenaires afin de faciliter l'élaboration de programmes dans ce domaine.

14. Par l'intermédiaire du Bureau des affaires politiques, la Mission a continué de communiquer régulièrement des informations et des analyses sur la situation politique en Iraq ainsi que sur l'évolution de la situation dans la région telle que vue d'Iraq; elle a, à cet effet, envoyé des télégrammes chiffrés, des bulletins quotidiens et hebdomadaires et des rapports spéciaux, et elle a régulièrement tenu des séances d'information à l'intention de ses personnels, de l'équipe de pays, des services du Siège, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Le Bureau des affaires politiques a en outre entrepris de nombreuses activités à l'appui des missions de bons offices et des activités de sensibilisation politique du Représentant spécial, et il s'est employé à promouvoir et soutenir la réconciliation nationale, en collaboration avec le Bureau des droits de l'homme, qui relève lui aussi de la Mission et dans lequel sont représentés le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et ONU-Femmes. Les attachés de liaison du Bureau des affaires politiques auprès des autorités provinciales font de plus office de

spécialistes des droits de l'homme sur le terrain pour les questions relatives à la protection des civils.

15. Le Groupe conjoint de l'analyse assure la liaison avec les composantes essentielles de la Mission pour préparer des analyses approfondies et des éléments de texte à incorporer aux télégrammes chiffrés et aux rapports. Il collabore étroitement avec les autres services de la MANUI, notamment la Section de la sécurité, pour élaborer de nombreux documents d'information portant sur la situation politique et militaire et sur les conditions de sécurité en Iraq, l'objet étant d'intensifier les effets de synergie afin que la Mission puisse mieux faire face aux principaux problèmes qui se posent. Il a engagé un dialogue fructueux avec ses homologues irakiens sur la médiation de même que sur le suivi des interventions d'ordre socioéconomique et leur impact sur la stabilité politique, notamment pour ce qui est de la planification budgétaire au niveau fédéral, de la répartition des recettes issues du pétrole et de la gestion des finances publiques. Enfin, il a aidé à coordonner les initiatives menées par la MANUI et l'équipe de pays à l'appui des mesures prises par les institutions nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité, en particulier celles axées sur la consolidation de la bonne gouvernance, de la responsabilisation et du respect des normes relatives aux droits de l'homme.

16. L'équipe spéciale de la MANUI et du PNUD pour la participation des femmes aux élections est chargée de prêter appui à la Haute Commission électorale indépendante irakienne pour ce qui est de renforcer les capacités de l'équipe que cette dernière a constituée pour veiller à l'égalité des sexes, afin qu'elle soit mieux à même de piloter les initiatives visant à assurer la participation des femmes aux élections. La Mission et le PNUD appuient également les mesures qu'a prises la Commission électorale pour intensifier la coopération avec d'autres administrations électorales dans le monde arabe, et, à cet effet, ils ont veillé à ce que la Commission prenne une part active à l'Organisation arabe des administrations électorales, à laquelle le PNUD apporte son soutien.

17. La Mission et ONU-Femmes continuent de prêter ensemble un appui et des conseils techniques au Gouvernement irakien concernant l'exécution du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour la période 2014-2018, de la stratégie nationale d'amélioration de la condition de la femme pour la période 2014-2018, et de la stratégie nationale pour l'élimination des violences faites aux femmes pour la période 2014-2017. La coordination des activités relative à l'intégration d'une démarche antisexiste sera toujours assurée par l'Équipe spéciale de la problématique hommes-femmes, chargée de prêter à l'équipe de pays et à la MANUI des conseils en vue de l'élaboration d'approches conjointes aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et d'observer les progrès en la matière. L'Équipe spéciale aide également, par des activités de sensibilisation, les organismes des Nations Unies à s'acquitter de leurs obligations, notamment en matière de communication de l'information, concernant l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle est de plus chargée d'assurer la diffusion de messages conjoints en matière d'égalité des sexes et de mener des activités concertées de sensibilisation à la problématique hommes-femmes au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre stratégique intégré. Le cœur de l'Équipe spéciale est constitué de représentants de la MANUI et de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes de l'équipe de pays.

18. L'ONU et ses partenaires ont mis en place une opération d'urgence de niveau 3 des plus ambitieuses et complexes, à laquelle participent 200 organisations humanitaires. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, agissant par l'intermédiaire de l'OCHA et du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, un appui a été fourni aux partenaires humanitaires – notamment l'équipe de pays pour l'action humanitaire, les organisations nationales, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan – pour les aider à mettre sur pied cette opération. Le Bureau intégré a en outre apporté un soutien direct au Centre commun de coordination et de suivi à Bagdad et au Centre commun de coordination à Erbil, qui sont les institutions gouvernementales chargées de coordonner la fourniture d'aide humanitaire.

19. La Mission exécute avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies diverses activités visant à promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle a continué, en partenariat avec le PNUD, à renforcer les capacités des commissions du Conseil des représentants chargées des droits de l'homme et des questions juridiques, et elle a œuvré, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), à l'exécution d'un programme global visant à aider la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et à en renforcer les capacités. Elle a par ailleurs aidé le comité chargé de la sélection des experts – relevant de la Haute Commission et dont les membres sont désignés par le Conseil des représentants comme le veut la loi iraquienne – à constituer un nouveau Conseil des commissaires. De plus, elle a collaboré avec le PNUD dans le cadre de plusieurs autres initiatives relatives à la justice transitionnelle et à la réconciliation, et elle a notamment, à cet effet, piloté l'organisation de plusieurs débats au niveau local de sorte à faire le point sur les lacunes en matière de respect et de défense des droits de l'homme et de la primauté du droit, et à aider à les combler.

20. La MANUI, en partenariat avec le HCDH, a exécuté plusieurs projets financés par les Gouvernements japonais et canadien concernant la réforme juridique et institutionnelle du droit pénal, la formation des fonctionnaires et des personnels des institutions chargées de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que la prise en charge et la protection des femmes victimes de la violence sexuelle et sexiste. En partenariat avec le HCDH et ONU-Femmes, la Mission a aussi réalisé un projet à effet rapide financé par le Gouvernement canadien, visant à appuyer les activités des organisations de la société civile iraquienne axées sur la prise en charge et la protection des femmes victimes de la violence sexuelle et sexiste ou de la violence sexuelle liée au conflit. De plus, des fonds extrabudgétaires mis à la disposition du Département des affaires politiques ont permis à la MANUI de mieux s'acquitter de son mandat relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. La Mission entend, par ses activités, améliorer la participation des femmes à la politique et intensifier le dialogue avec les responsables locaux et les autorités religieuses, afin qu'ils prennent une plus grande part à la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. Ces activités sont menées en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents.

21. La Mission continue de collaborer avec l'UNICEF, d'autres organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, comme le Conseil de

sécurité l'a demandé dans sa résolution 1612 (2005). Ce mécanisme constitue la principale instance où débattre de ces violations, cerner les nouvelles menaces qui pèsent sur les enfants, et concerter l'action des Nations Unies en matière de protection des enfants en période de conflit armé.

22. La Mission a poursuivi l'exécution d'un projet consistant à observer le respect des droits de l'homme et la situation humanitaire des résidents du camp Hourriya, à en rendre compte et à préconiser, en partenariat avec le HCR, l'évacuation vers un pays tiers des personnes que ce dernier juge être en danger.

Partage des coûts et collaboration aux activités d'appui

23. Les dispositions relatives au partage des coûts afférents au Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire s'appliquent au financement de trois postes (1 D-1, 1 agent des services généraux et 1 administrateur recruté sur le plan national) par le Bureau de la coordination des activités de développement, administré par le PNUD. Ces postes ont permis d'intensifier les relations entre la MANUI et l'équipe de pays et de resserrer leur collaboration pour ce qui touche les éléments du mandat de la Mission concernant l'aide humanitaire et le développement.

24. La MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continuent de contribuer ensemble aux dépenses afférentes aux activités du Bureau d'appui commun de Koweït qui portent sur les finances et les ressources humaines. Depuis 2013, les deux missions se partagent aussi les services de spécialistes de la déontologie et de la discipline, dont le chef, en poste au Koweït, prête concours à l'une et à l'autre.

25. La MANUI et l'équipe de pays continuent de financer ensemble les mesures de sécurité applicables en Iraq, conformément à la prescription du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. La Mission, compte tenu de ses effectifs, prend à sa charge 46 % de ces coûts, le reste incombant à l'équipe de pays.

Résultats obtenus en 2016

26. La Mission a continué d'appuyer les efforts de réconciliation nationale en Iraq. Toutefois, l'impasse politique prolongée au Conseil des représentants au sujet de la mise en œuvre des réformes et du processus de formation du Gouvernement ont entravé les progrès dans le domaine de la réconciliation nationale, y compris l'adoption de lois en la matière. Par conséquent, la MANUI a cherché, en 2016, à aborder la question de la réconciliation nationale sous un angle local afin d'éviter que la dynamique ne s'essouffle et de garantir que le processus soit sans exclusive. Afin de renforcer l'appui au processus de réconciliation nationale, elle a lancé, dès la mi-2015, des initiatives visant à promouvoir la concertation entre les différentes parties prenantes autour de la décentralisation et de la réconciliation nationale. Dans ce cadre, en avril 2016, elle a mené une série de consultations dans plusieurs provinces du sud du pays à majorité chiite (Bassora, Mouthanna, Dhi Qar et Maïssan), qui ont abouti à la formulation par les acteurs locaux de diverses recommandations portant sur des réformes du système politique, électoral, social et éducatif. Ces recommandations ont été transmises au Gouvernement iraquien pour qu'il en tienne compte dans l'élaboration des politiques. Les propositions concernant la réforme du système électoral ont été communiquées à la Haute

Commission électorale indépendante afin d'être intégrées dans le projet de loi électorale pour les élections aux conseils provinciaux en 2017. En outre, la MANUI s'associera à des institutions nationales en vue de promouvoir les principes et les valeurs de la réconciliation, en accordant une attention particulière aux médias et à l'enseignement.

27. En février 2016, la MANUI a organisé à Najaf, Bagdad et Erbil une série de séances de dialogue interconfessionnel ayant pour objets d'amener les responsables des différentes confessions religieuses à condamner les idéologies extrémistes violentes, de mettre l'accent sur la coexistence pacifique et d'attirer l'attention sur la nécessité de mettre en place une législation contre les discours haineux. À la suite du plaidoyer mené par la Mission, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a adopté des textes en ce sens.

28. La Mission a également fourni un appui analytique aux activités de bons offices du Représentant spécial visant à atténuer les tensions entre Bagdad et Erbil, notamment à la suite du départ du bloc politique de l'Alliance du Kurdistan du Conseil des représentants en mai 2016. Ce départ a fait suite à des agressions physiques subies par des membres kurdes du Parlement lorsque des manifestants ont pris d'assaut le Conseil des représentants. Le Représentant spécial a mené un dialogue intensif avec les blocs politiques de la Région du Kurdistan en vue de promouvoir l'instauration d'un dialogue avec Bagdad et de parvenir à un accord entre le Gouvernement fédéral et les parlementaires kurdes, initiative qui a finalement abouti au retour des parlementaires au Conseil des représentants.

29. En janvier 2016, dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission qui vise à promouvoir la concertation à l'échelon régional et à normaliser les relations entre l'Iraq et ses voisins, les responsables de la MANUI ont œuvré à la poursuite de la normalisation en cours des relations entre l'Iraq et l'Arabie saoudite. La MANUI a également prêté son concours aux initiatives visant à apaiser les tensions entre l'Iraq et la Turquie faisant suite aux objections soulevées par l'Iraq quant à la présence de soldats turcs dans la province de Ninive. En outre, elle a appuyé avec succès la participation de l'Iraq au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, et est parvenue à convaincre le Ministère iraquien des affaires étrangères d'allouer les ressources nécessaires à la poursuite des travaux de mise en œuvre de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité concernant les nationaux du Koweït portés disparus et les biens koweïtiens disparus, à la suite de la suppression du Ministère des droits de l'homme, en charge de ce dossier, en août 2015.

30. En 2016, la MANUI a appuyé les préparatifs menés par la Haute Commission électorale indépendante dans la perspective des élections de 2017. Il s'agissait notamment d'apporter, d'une part, une assistance au Conseil des commissaires en matière de stratégie et d'élaboration des politiques afin qu'il puisse guider la planification et l'organisation effective des élections, et, d'autre part, un concours technique ciblé sur les questions opérationnelles, y compris la mise à disposition de compétences spécialisées relatives à de nouvelles procédures de gestion des résultats électoraux, des conseils relatifs à la poursuite de l'amélioration des listes électorales et un soutien à la Direction des entités politiques nouvellement créée. La MANUI a continué d'aider la Commission à élaborer une politique institutionnelle intégrant la problématique hommes-femmes et la formation dans ce domaine. Compte tenu des contraintes budgétaires que connaît la Commission dans la mise en œuvre des initiatives visant à assurer une large participation des Iraquiens aux

élections, la MANUI a facilité l'organisation de rencontres entre la Commission et des partenaires de financement potentiels afin d'obtenir un appui pour l'enregistrement des déplacés et pour des activités spécifiques de promotion de la participation des femmes et des groupes marginalisés aux élections. Elle a aussi maintenu sa collaboration avec les représentants du Conseil des ministres, de la Choura et du Ministère de la Justice dans le cadre du réexamen de la loi électorale concernant les élections aux conseils provinciaux, de district et de sous-district (loi n°36 de 2008, telle que modifiée). Étant donné que le mandat de l'actuel Conseil des commissaires arrive à échéance en septembre 2017, la MANUI a engagé le dialogue avec les comités compétents du Conseil des représentants afin d'établir une procédure transparente et concurrentielle de sélection des membres du prochain Conseil des commissaires. En outre, elle a appuyé la signature d'un mémorandum de coopération entre la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan, qui a été approuvé par le Conseil des représentants et par le Parlement régional du Kurdistan en 2016.

31. Le respect et la protection des droits de l'homme, ainsi que le renforcement de l'état de droit, en Iraq sont restés les principales priorités pour la Mission en 2016. Dès le début du mois de février 2015, après la libération de zones situées dans les provinces d'Anbar, de Diyala, de Salaheddin et de Ninive, qui étaient contrôlées par l'EIL, et le lancement des initiatives de stabilisation dans certaines régions du sud et du centre-sud de l'Iraq, la Mission a peu à peu réorienté son action pour s'occuper des questions liées aux droits de l'homme et à l'état de droit propres à empêcher la création d'un climat propice à la propagation du terrorisme et des conflits armés. Cette orientation s'est poursuivie tout au long de 2016. Les domaines d'action prioritaires concernaient principalement la protection des civils, notamment le respect des normes en matière de procédure régulière et de procès équitable dans le cadre de l'administration de la justice, la protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées aux conflits, la protection et le respect des droits des minorités et la justice transitionnelle visant à réconcilier les communautés.

32. La MANUI a continué de suivre les incidences du conflit armé sur les civils et de faire rapport à ce sujet, ainsi que de fournir au Secrétariat de l'ONU et à la communauté internationale des informations en temps réel sur les tendances observées en matière d'atteintes aux droits de l'homme. Cette approche a également guidé la planification et la réaction de la Mission face aux préoccupations liées à la protection. En 2015, la MANUI a publié deux rapports, l'un sur la protection des civils et l'autre sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq, et deux rapports spéciaux, l'un sur les droits des déplacés et l'autre sur le respect des droits des minorités. Elle a continué de collaborer avec l'UNOPS en vue de renforcer les capacités de l'institution nationale compétente en matière de droits de l'homme, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, et du Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan.

33. La MANUI a facilité les travaux du Comité des représentants des groupes ethniques et religieux chargé d'élaborer la déclaration des droits des minorités et une feuille de route visant à renforcer la protection et le respect des droits des minorités, ainsi que de combiner ces deux textes pour mettre au point un programme général de réformes législatives, politiques et institutionnelles. De même, la MANUI et le PNUD ont organisé une conférence conjointe avec le Président du Conseil des représentants, à laquelle ont assisté le Premier ministre,

des parlementaires et des représentants du Gouvernement et de la société civile, afin de faciliter la tenue d'une série de dialogues de proximité visant à promouvoir la réconciliation entre les communautés à l'appui de la réconciliation nationale.

34. La MANUI a formulé un ensemble de recommandations concernant la justice pénale, y compris des réformes au niveau des institutions et des grandes orientations afin de garantir le respect des normes en matière de procédure régulière et de procès équitable. Ces recommandations se sont fondées sur les travaux en cours menés en partenariat avec le PNUD, le Président du Conseil des représentants, les magistrats et la société civile. L'objectif principal est de renforcer l'élan politique en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre pleines et entières de ces recommandations par le Gouvernement. La MANUI a également soumis au Gouvernement une révision des programmes d'enseignement concernant les normes en matière de droits de l'homme dans le cadre de la formation des membres de la police et de l'armée, des juges, des procureurs et d'autres agents de la force publique. En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, elle a également rédigé un manuel au sujet des normes en matière de droits de l'homme à l'intention des agents de la force publique. Elle a organisé 10 sessions de « formation des formateurs » pour ces derniers partout en Iraq et a continué de suivre la situation dans les prisons et les lieux de détention de tout le pays, malgré la précarité des conditions de sécurité.

35. La MANUI a également élaboré une gamme complète de propositions de réformes législatives, institutionnelles et politiques en vue de renforcer la prise en charge et la protection des femmes et des filles victimes de violence sexuelle et sexiste et de garantir que les auteurs de cette violence répondent de leurs actes. Ces propositions ont été présentées au Gouvernement iraquien pour examen. Les efforts de sensibilisation menés pour renforcer l'élan politique en faveur de leur adoption et de leur mise en œuvre se poursuivent, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et des partenaires de la société civile. En outre, la MANUI a organisé une conférence nationale en août 2015 intitulée « Donner aux femmes les moyens de lutter contre les incidences du terrorisme », qui a rassemblé des partenaires du Gouvernement et de la société civile en vue de l'examen des moyens de garantir la participation des femmes à tous les aspects de la lutte contre le terrorisme en Iraq. En août et en octobre 2015, elle a également organisé une journée ouverte sur les femmes et la paix et la sécurité, forum consultatif qui a réuni des femmes irakiennes influentes et les hauts responsables de la MANUI en vue de l'examen de questions concernant les femmes, y compris la meilleure façon d'améliorer leur condition, de faire prévaloir leurs droits et de mettre en œuvre les plans nationaux existants. Les recommandations issues de ces deux initiatives ont renforcé les liens avec les partenaires de la société civile dans le cadre de l'exécution du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité pour la période 2014-2018, particulièrement compte tenu de l'absence d'une entité nationale compétente à la suite de la suppression du Ministère des affaires féminines.

36. La Mission a mené au moins 25 séances de « formation des formateurs » à l'intention d'organisations de la société civile dans plusieurs provinces d'Iraq afin de renforcer la participation de la société civile au suivi de la situation des droits de l'homme et à la communication d'informations à ce sujet, ainsi qu'aux efforts de sensibilisation destinés à remédier aux lacunes en matière de respect et de protection des droits de l'homme au niveau des collectivités. Toutefois, l'accès à de

nombreuses régions du pays est resté limité, ce qui a entravé la mise en œuvre pleine et entière des activités prévues dans toutes les provinces.

37. L'adoption et la mise en œuvre par le Gouvernement iraquien d'un plan d'action national concernant les droits de l'homme ont été retardées en raison de l'instabilité des conditions de sécurité, de la suppression du Ministère des droits de l'homme en 2015, du manque de financement et des priorités concurrentes du Gouvernement. Le plan d'action national vise à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel de l'Iraq mené par le Conseil des droits de l'homme en mars 2015. La MANUI a continué de sensibiliser le Gouvernement iraquien à la nécessité d'élaborer une stratégie cohérente pour appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universelles qu'il a adoptées. Jusqu'à la fin de l'année 2016 et en 2017, elle continuera d'appeler le Gouvernement à prendre des mesures concrètes dans ce domaine.

38. Afin de faciliter la mise en œuvre du niveau 3 des opérations d'urgence complexes, l'OCHA s'est employé à régulariser sa présence dans le pays. Toutefois, le manque criant de personnel a continué d'entraver sa capacité à coordonner l'opération, qui s'est considérablement amplifiée depuis 2015. Par l'intermédiaire de son réseau d'administrateurs nationaux dans les 18 provinces, le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a garanti l'accès aux institutions provinciales et un dialogue substantiel avec celles-ci, fournissant ainsi à la Représentante spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordinatrice humanitaire, à l'équipe de pays pour l'action humanitaire, à l'OCHA et à d'autres décideurs de haut niveau, des informations en temps réel et des analyses des tendances. Le réseau du Bureau de coordination a également joué un rôle crucial dans l'appui aux efforts de stabilisation, particulièrement dans les régions récemment reprises à l'EIL et dans les collectivités où les tensions interconfessionnelles demeurent élevées et sont susceptibles de dégénérer, dans le suivi et le soutien aux efforts de développement et de réforme aux niveaux des provinces et des districts et dans l'assistance au Bureau des droits de l'homme en enquêtant sur les allégations d'atteintes aux droits de l'homme et en signalant les nouvelles allégations. L'appui apporté par le Bureau de coordination au Centre commun de coordination et de suivi à Bagdad et au Centre commun de coordination à Erbil a directement permis d'améliorer la gestion de la crise par le Gouvernement et d'aider les autorités irakiennes à élaborer des plans d'urgence réalistes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2017

39. À court et à moyen terme, la situation en Iraq sera probablement marquée par l'instabilité aux niveaux politique, social et économique en raison d'une série de facteurs, à savoir l'insécurité, les revendications politiques non satisfaites, la marginalisation et les déplacements internes fondés sur l'ethnie et la confession, l'accès inégal aux services de base, l'incapacité de garantir le respect et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit, la corruption, les faiblesses structurelles et l'influence des dynamiques régionales. Si le pays tarde à se doter d'un gouvernement qui ait les moyens et la volonté de promouvoir des réformes véritables et substantielles et de lutter contre la corruption, le mécontentement populaire qui en découlera et l'inaction des institutions publiques pourraient avoir des incidences sur les travaux de planification de la Mission concernant 2017. Étant donné que les revendications en faveur d'une réforme électorale sont largement partagées, l'adoption d'une nouvelle loi en la matière devrait gagner en popularité

en 2017 et pourrait avoir des conséquences sur le calendrier des élections. Eu égard au fait que l'Iraq compte un grand nombre de déplacés, le rythme et le caractère inclusif de l'enregistrement des électeurs dans les camps de déplacés sont susceptibles de se répercuter sur les élections. Toute détérioration des relations entre Bagdad et Erbil pourrait compromettre l'activité législative, la réforme de la gestion des affaires publiques et la stabilité des frontières internes contestées.

40. La lutte contre l'EIIL se poursuivra vraisemblablement en 2017. L'EIIL étant sous pression, on peut s'attendre à une recrudescence des attentats terroristes asymétriques visant directement la population et les autorités civiles afin de fomenter des divisions interconfessionnelles et interethniques et de compromettre la capacité du Gouvernement de garantir la sécurité et d'assurer les services de base. La réussite des opérations militaires contre l'EIIL dépendra de la capacité du Gouvernement de recomposer une force nationale de sécurité efficace et d'entreprendre les réformes de l'appareil de sécurité qui s'imposent. L'hypothèse sur laquelle les prévisions sont fondées est que les efforts menés en matière d'action humanitaire, de stabilisation, de réforme et de reconstruction continueront d'être influencés par des conditions de sécurité imprévisibles dans un avenir proche, ce qui aura des conséquences sur les activités de la MANUI en 2017. L'exposition du personnel des Nations Unies en Iraq à des menaces définies a augmenté au cours des deux dernières années, étant donné que l'ONU s'est de plus en plus employée à réagir à la crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver et à venir en aide au Gouvernement et à la population iraquienne touchée par le conflit, y compris dans des endroits situés à proximité de zones de conflit actif et des régions récemment reprises à l'EIIL par les forces gouvernementales. Le conflit armé et les attentats se poursuivent et devraient continuer de représenter des menaces majeures pour la MANUI en 2017 car les groupes extrémistes sont encore actifs et le conflit fait toujours rage dans des zones où les membres du personnel des Nations Unies vivent et travaillent en Iraq.

41. Le conflit armé et les attentats continueront d'éprouver la population civile en Iraq. Ils continueront également d'avoir un effet corrosif et dévastateur sur l'état de droit et les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, des enfants, des minorités ethniques et religieuses et des personnes handicapées, sur les droits politiques, notamment la liberté d'expression et la participation non discriminatoire aux processus politiques, et sur l'accès égal et non discriminatoire aux services de base.

42. La crise humanitaire devrait se poursuivre en 2017 et mettre encore plus à rude épreuve la capacité des partenaires humanitaires à y répondre. En 2017, les besoins humanitaires devraient même augmenter en raison de l'intensification du conflit, notamment des éventuelles opérations militaires lancées pour libérer les régions contrôlées par l'EIIL, y compris Mossoul, des violences interconfessionnelles et de l'absence d'améliorations notables dans la fourniture des services publics, y compris l'approvisionnement en électricité et en eau pendant l'été. Parallèlement, les acteurs de l'action humanitaire pourraient continuer de manquer de ressources financières et, par conséquent, ne pas être en mesure de répondre aux besoins. L'élimination des restes explosifs de guerre des zones libérées, ainsi que la reconstruction et le retour des services essentiels dans ces zones, continueront d'être des priorités.

43. Les divergences politiques entre Bagdad et Erbil sur d'importantes questions en suspens pourraient rester sans réponse. Si l'existence d'accords entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan démontre la volonté des deux parties de dialoguer et d'agir dans un esprit d'unité, les deux gouvernements doivent s'engager à mettre en œuvre des solutions globales, justes et respectant la Constitution pour toutes les questions en suspens, y compris la promulgation de lois sur le pétrole, le gaz et le partage des recettes, et à renforcer leur coopération et leur coordination dans leur lutte commune contre l'EIIL.

44. Plusieurs scrutins qui auront des incidences sur les activités de la Mission dans les domaines de l'assistance électorale et de la facilitation politique sont prévus pour 2017. La Haute Commission électorale indépendante prépare actuellement les élections aux conseils provinciaux qui devraient se tenir au premier semestre de 2017, en mettant notamment à jour les listes électorales après l'achèvement de la procédure de collecte des données biométriques des électeurs. De même, bien que les élections au Conseil des représentants ne soient prévues que pour le premier semestre de 2018, les préparatifs opérationnels devront débiter en 2017. Suivant le même cycle électoral de quatre ans, les élections au Parlement régional du Kurdistan devraient se tenir au deuxième semestre de 2017. Enfin, le Conseil des représentants, en étroite consultation avec la MANUI, devrait clôturer la procédure de sélection des membres du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale d'ici à 2017.

45. L'absence d'infrastructures essentielles et de mesures de soutien nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes devrait demeurer une réalité en 2017. Plusieurs facteurs notables continueront de représenter d'importants obstacles sur la voie de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de l'amélioration de la condition de la femme en Iraq. Il s'agit, entre autres, du fait qu'aucune entité gouvernementale n'est venue remplacer le Ministère des affaires féminines, des contraintes financières qui ont ralenti l'exécution du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour la période 2014-2018 et des possibilités limitées qui s'offrent aux femmes en matière de participation à la vie politique et d'occupation de postes de responsabilité.

46. Les questions régionales devraient également continuer de toucher l'Iraq, y compris les mouvements de membres de l'EIIL sur le territoire iraquien, le conflit syrien et d'autres tendances dans la région marquées par la montée des tensions interconfessionnelles. Les efforts menés pour déloger l'EIIL en République arabe syrienne conduiront probablement à une intensification des activités et des tensions à la frontière entre l'Iraq et la Syrie, dont une grande partie est contrôlée par l'EIIL. L'annonce récente faisant état de la volonté des groupes kurdes syriens de coordonner les systèmes d'administration autonomes en République arabe syrienne pourrait avoir une influence sur la situation dans la Région du Kurdistan en Iraq, où les voix qui appellent à organiser un référendum sur l'indépendance trouvent un écho de plus en plus large. La rupture de l'accord de paix entre le Gouvernement turc et le Parti des travailleurs du Kurdistan devrait elle aussi avoir des conséquences pour l'Iraq et la République arabe syrienne. Le maintien de la présence de soldats turcs en Iraq continuera de peser sur les relations entre l'Iraq et la Turquie. La collaboration entre les forces de mobilisation populaire et les groupes qui y sont associés, d'une part, et leurs équivalents régionaux, d'autre part, a suscité des réactions de certains pays limitrophes et d'autres voisins de l'Iraq; ce facteur

aura sans doute lui aussi d'importantes répercussions sur la place qu'occupe l'Iraq dans la région.

Stratégies et plans

47. Les activités de la MANUI, conformément à son mandat, continueront d'être axées sur la promotion de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État. L'objectif ultime des deux approches consiste à édifier un État iraquien efficient, légitime et à l'écoute, qui a pour marque de fabrique les relations pacifiques entre les membres de ses différentes communautés et avec ses voisins. Conformément à cette vision conceptuelle, il est prévu de faire coopérer la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unis, selon qu'il conviendra, sur les questions qui touchent aux programmes et d'encourager l'utilisation efficace des ressources.

48. Les activités de consolidation de la paix seront centrées sur l'arrêt des conflits violents et l'appui à une paix durable grâce à une réconciliation nationale fondée sur la réconciliation entre les communautés, la justice transitionnelle, la protection des civils, la stabilisation des régions récemment libérées et des solutions durables au problème du déplacement. Les activités d'édification de l'État seront concentrées sur la mise en place d'un État efficient, légitime et à l'écoute, disposant de capacités institutionnelles renforcées lui permettant de répondre aux attentes des citoyens et enraciné dans sa relation entre l'État et la société.

49. Pour ce qui est de la consolidation de la paix, la MANUI continuera de soutenir les efforts menés par le Gouvernement iraquien en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Elle appuiera la Commission gouvernementale de réconciliation nationale en matière de sensibilisation des législateurs, de réforme de l'enseignement et de réconciliation entre les communautés. Elle devrait continuer de soutenir les activités du Comité gouvernemental de mise en œuvre et de suivi de la réconciliation nationale, qui comprennent des campagnes de sensibilisation aux niveaux national et local, ainsi que des réformes dans les domaines de la législation, des médias et de l'enseignement. À cet égard, la MANUI continuera de tirer parti du dispositif de réconciliation nationale afin de promouvoir l'échange d'informations et la coordination des activités à l'appui de la réconciliation nationale. Elle poursuivra également le dialogue politique de haut niveau qu'elle a entamé afin de faire progresser les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité en Iraq, notamment en garantissant leur participation, y compris à la prise de décisions, dans les domaines de la réconciliation, de la lutte contre le terrorisme et de la stabilisation.

50. L'action de la MANUI visera aussi à élargir le débat relatif à la réconciliation nationale au-delà des trois principaux groupes ethniques et religieux (les Chiites, les Sunnites et les Kurdes) et à y associer différentes minorités ethniques et religieuses, à mettre en œuvre les engagements figurant dans l'Accord politique national de 2014 et à soutenir les efforts en faveur de la réconciliation entre les communautés et de la justice transitionnelle afin de garantir la pérennité de la réconciliation nationale au niveau local. Dans le cadre de cette stratégie, la MANUI prévoit d'ouvrir un bureau à Najaf, le siège des Marja'iya irakiens, un groupe de dignitaires religieux qui jouent un rôle important au sein de la société iraquienne. La place qu'occupe ce groupe dans la vie politique s'est renforcée depuis 2014, lorsqu'il a commencé à s'exprimer publiquement sur des questions liées à la

sécurité, à la politique nationale et à la bonne gestion des affaires publiques. En outre, plusieurs partis politiques influents ont leur siège à Najaf, d'où ils continuent à influencer la politique décidée à Bagdad. Les responsables religieux présents à Najaf exercent également une grande influence sur la politique étrangère de l'Iraq à l'égard de la République islamique d'Iran. Dans ces circonstances, aussi bien sur le plan national que sur le plan régional, il est devenu essentiel pour la MANUI de disposer d'un bureau à Najaf pour dialoguer avec les chefs religieux chiites et les partis politiques nationaux qui y ont leur siège. Les bons offices menés par le bureau de Najaf contribueront aux efforts entrepris par la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter le déroulement d'un processus général et intégré de réconciliation nationale articulé autour de quatre axes : a) un dialogue politique de haut niveau; b) un dialogue régional; c) un dialogue interconfessionnel; et d) un processus de réconciliation entre les communautés au niveau local. Des campagnes stratégiques de communication et d'information du public appuieront ces quatre axes.

51. Remédier aux atteintes aux droits de l'homme et à l'état de droit, qui jouent un rôle essentiel dans le déclenchement des cycles de violence en Iraq, restera l'une des actions prioritaires que mènera la Mission en 2017. En 2017, la MANUI continuera de se concentrer sur la protection des civils contre les répercussions du conflit armé, du terrorisme et de la violence en assurant le suivi et le signalement des violations et en recueillant des preuves à ce sujet, et sur l'amélioration de leur protection et de leur accès à l'aide humanitaire. Elle poursuivra en 2017 les programmes existants axés sur : des réformes globales du système de justice pénale aux niveaux législatif, institutionnel et politique, conformément aux normes internationales; la protection des femmes contre la violence sexuelle et sexiste et les poursuites à l'encontre des auteurs de cette violence; la protection et le respect des droits des différentes minorités ethniques et religieuses; les droits des personnes handicapées; et l'accès égal et non discriminatoire de tous les Iraquiens aux services de base. L'exécution de programmes qui font avancer la justice transitionnelle propice à la réconciliation nationale sera également essentielle.

52. Un plan d'urgence humanitaire à l'échelle nationale est élaboré sur la base de différents scénarios pour l'Iraq et un financement est sollicité pour permettre aux partenaires d'accélérer les préparatifs. En fonction du déroulement des opérations militaires menées à Mossoul et dans la province d'Anbar, de 12 à 13 millions d'Iraquiens pourraient avoir besoin d'aide humanitaire d'ici à la fin de 2016 et être forcés de solliciter l'aide de l'État, de fondations religieuses ou d'organisations humanitaires. Plus de 600 000 personnes devraient fuir les régions contrôlées par l'EIL et des centaines de milliers d'autres resteront probablement piégées dans des zones assiégées, d'où il sera difficile, sinon impossible, de s'échapper. Le plan d'urgence humanitaire comprend des informations relatives aux réserves et prévoit le prépositionnement de chaînes d'acheminement de produits essentiels et la mise en place de centres d'accueil dans les zones où les personnes qui fuient devraient trouver refuge. Un plan spécifique concernant la ville de Mossoul et ses environs est également en cours d'élaboration et est prêt à être activé en cas d'offensive rapide.

53. Il importera de sensibiliser les pays voisins et de la région afin d'améliorer les interactions en faveur de la stabilité, de l'unité et de l'intégrité de l'Iraq, ainsi que des initiatives de développement et de reconstruction.

54. En ce qui concerne l'édification de l'État, la MANUI continuera de mener ses bons offices en vue d'aider les parties prenantes irakiennes à conduire les processus politiques, de surmonter les blocages politiques et de soutenir les réformes aux niveaux législatif et politique. Elle continuera de faciliter les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Plus particulièrement, elle continuera d'encourager les parties à respecter l'accord relatif au pétrole et au partage des recettes qu'elles ont conclu en 2014 et dont il est tenu compte dans la loi de finances fédérale. La MANUI s'emploiera également à mettre au point des mécanismes plus viables de partage des ressources et des recettes, qui permettront de systématiser et de mieux définir les relations entre les deux entités.

55. D'importantes réformes législatives visant à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme joueront un rôle fondamental dans l'appui aux processus de réconciliation nationale. Elles comprennent un ensemble de propositions de textes, tels que la loi sur la Garde nationale, la loi sur la responsabilisation et la justice, la loi d'amnistie générale, la loi portant modification de la loi sur les attributions des provinces, et d'autres lois relatives à la protection et au respect des droits des minorités.

56. La Mission collaborera également avec ses partenaires de l'équipe de pays, en particulier le PNUD, pour fournir une assistance électorale à l'Iraq, y compris dans le cadre des élections prévues pour 2017 en ce qui concerne les conseils provinciaux et pour 2018 en ce qui concerne le Conseil des représentants.

Ressources extrabudgétaires

57. La Mission propose de créer un poste de Conseiller principal pour la protection des femmes (P-5), pour une durée de 12 mois et un coût estimé à 226 800 dollars. Le titulaire coordonnera l'action de l'ensemble des acteurs concernés des Nations Unies afin de renforcer le suivi, le signalement et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits à l'encontre des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et la réponse apportée à ces violences. Il fournira un appui, selon qu'il conviendra, aux acteurs des Nations Unies pour mettre en œuvre le mandat du Conseil de sécurité relatif aux violences sexuelles liées aux conflits et collaborera étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population de manière à entretenir des liens avec l'ensemble de la communauté de l'action humanitaire. En particulier, son rôle consistera à mettre l'accent sur l'application des procédures de suivi, d'analyse et d'établissement de rapports et sur la coordination des acteurs engagés dans le dialogue avec les parties au conflit. Le titulaire du poste contribuera également à l'intégration de la question des violences sexuelles liées aux conflits dans les politiques, la planification, les opérations et les programmes de formation de l'ONU.

58. Le Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour la construction, à Bagdad, d'un complexe intégré qui accueillera tous les organismes et programmes de l'ONU opérant en Iraq. Le 31 mars 2010, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 25 millions de dollars du Gouvernement irakien et 760 644 dollars de la part des Gouvernements de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, de la République tchèque et de la Suède à la suite du transfert de leurs contributions de l'ancien Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq vers le nouveau

Fonds. Le 7 juin 2011, le Fonds a reçu une nouvelle contribution de 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien, ce qui porte la somme totale reçue par le Fonds à 50 760 644 dollars.

59. Au 31 août 2016, 28 168 455 dollars avaient été alloués au Fonds d'affectation spéciale, dont 12 161 637 dollars ont été dépensés pour différents projets de rénovation ou de construction, et 13 089 067 dollars « préengagés », ce qui laisse un budget non utilisé de 1 136 150 dollars.

60. Pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017, le Fonds d'affectation spéciale a demandé un crédit de 18 937 250 dollars pour répondre aux besoins liés aux prévisions d'embauche de nouveaux membres du personnel et de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Les projets qui seront financés par ce crédit seront, notamment : la finalisation de la modernisation en cours de l'infrastructure et l'allocation de fonds supplémentaires pour l'aménagement du bâtiment résidentiel C de trois étages (2 738 889 dollars); la mise à jour des installations de service (650 000 dollars); la modernisation des dispositifs d'alarme en cas d'incendie et de lutte contre les incendies (475 000 dollars); le développement du site et l'aménagement paysager (825 000 dollars); la rénovation des services de restauration (385 000 dollars); la rénovation des bâtiments administratifs existants (1 350 000 dollars); la rénovation de l'atelier de mécanique (180 000 dollars) et la construction d'un bâtiment administratif de quatre étages (7 127 738 dollars). Au total, 5 205 623 dollars seront dépensés pour couvrir les frais liés au personnel et au fonctionnement, ainsi que les dépenses d'appui aux programmes.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

61. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2017 sont présentés ci-après.

Objectif de l'Organisation : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
a) Progrès accomplis sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq	i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes iraqiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI en vue de promouvoir la réconciliation nationale	Objectif	300	300	300
		Estimation	–	300	250
		Résultats effectifs	–	–	300
	ii) Nombre de mesures de confiance applicables aux niveaux local et national et acceptées par les parties intéressées en ce qui concerne les frontières intérieures contestées, la loi sur la garde nationale, la loi sur le budget fédéral et l'accord entre Erbil et Bagdad sur le partage du pétrole et des recettes	Objectif	50	40	50
		Estimation	–	40	25
		Résultats effectifs	–	–	50
	iii) Nombre d'initiatives visant à apaiser le conflit entre les parties iraqiennes, à renforcer le respect des droits des minorités et à appliquer les recommandations relatives à ces droits adoptées par le Gouvernement iraquien et des dirigeants influents de groupes	Objectif	25	15	15
		Estimation	–	15	10
		Résultats effectifs	–	–	15

politiques, communautaires, ethniques et religieux ainsi que de groupements de la société civile et de groupes de femmes

Produits

- Facilitation du dialogue politique dans le cadre des bons offices exercés par le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint et de 250 réunions bilatérales et 50 réunions multilatérales tenues avec les parties prenantes et les acteurs concernés sur les questions de dialogue national sans exclusive et de réconciliation nationale
- Facilitation de la réconciliation intercommunautaire par l'organisation de 15 réunions multilatérales et de 10 manifestations visant à promouvoir le dialogue intercommunautaire et à faire en sorte que la réconciliation nationale soit durable et inclusive
- Organisation, à Bagdad, Erbil, Kirkouk et Bassora, de 10 réunions avec des femmes exerçant des responsabilités politiques, des dignitaires religieux, des responsables locaux et des représentants de la société civile sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et l'application du plan d'action national pour 2014-2018 relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et d'un forum consultatif national sur les femmes, la paix et la sécurité
- Tenue de réunions mensuelles avec de hauts responsables du Gouvernement, des représentants de partis politiques, des responsables locaux et des femmes occupant des postes à responsabilités afin de régler la question des frontières intérieures contestées et les questions connexes
- Tenue de 40 réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale avec des représentants de haut niveau du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan sur les négociations portant sur le partage du pétrole et des recettes
- Tenue de 4 réunions de femmes exerçant des responsabilités politiques et de représentantes de la société civile sur le rôle des femmes dans le dialogue national
- Tenue de 10 réunions avec des responsables gouvernementaux, des responsables locaux et des représentants de partis politiques pour promouvoir la stabilité et une gouvernance inclusive dans les secteurs de Ninive libérés de l'EIIL
- Tenue de 4 réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile et des responsables religieux pour trouver un consensus sur les moyens de lutter contre l'extrémisme violent et la propagande sectaire dans le pays

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins	i) Nombre de mesures de confiance parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement irakien qui visent à promouvoir le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins dans les domaines de la sécurité aux frontières, de l'énergie et des réfugiés	Objectif	25	20	20
		Estimation	–	20	16
		Résultats effectifs	–	–	20
	ii) Nombre d'initiatives et de réunions bilatérales et multilatérales organisées avec les Gouvernements irakien et koweïtien pour favoriser l'amélioration des relations avec le Koweït, les efforts déployés pour rechercher les nationaux koweïtiens et ceux d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles, et la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales	Objectif	12	12	10
		Estimation	–	12	12
		Résultats effectifs	–	–	10

Produits

- 15 visites de haut niveau du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale dans les pays voisins visant à soutenir les initiatives de dialogue régional et à susciter un appui régional constructif afin d'aider l'Iraq à lutter contre l'EIIL
- Conception et application de 6 mesures de confiance, en coopération et en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies, en vue d'améliorer les relations entre le Gouvernement irakien et les pays voisins

- Conception, exécution et suivi bimensuel de 3 nouvelles initiatives à l'appui des efforts déployés par les Iraquiens pour résoudre la question des Koweïtiens, des nationaux de pays tiers et des biens koweïtiens portés disparus, notamment les archives nationales
- Réunions hebdomadaires avec les membres du Conseil des représentants et de la Commission des affaires étrangères, les membres du Gouvernement iraquien et les représentants du corps diplomatique, pour solliciter leurs avis, échanger des idées et comprendre leurs préoccupations concernant les relations de l'Iraq avec ses pays voisins et l'évolution géopolitique régionale
- Renforcement et promotion, avec l'aide du bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, de 4 initiatives, notamment des ateliers et des séminaires, visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et portant sur la question des réfugiés, les changements climatiques et les ressources naturelles
- 12 visites du Représentant spécial et des hauts responsables de la Mission organisées avec l'aide du bureau de liaison politique de la MANUI à Amman pour nouer un dialogue avec d'importants interlocuteurs irakiens, notamment ceux de la diaspora iraquienne à Amman, ou organiser des débats sur des questions régionales ou relatives à l'Iraq
- 2 réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale avec des responsables gouvernementaux d'Iraq et de pays voisins, consacrées à la coopération régionale dans la lutte contre le financement du terrorisme et aux mesures d'appui à prendre pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en Iraq

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
c) Progrès accomplis dans l'application et la promotion de la Constitution	i) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants pour mettre à exécution les principales dispositions de la Constitution	Objectif	3	3	5
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			5
	ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes créées ou rétablies en application de la Constitution	Objectif	2	Information non disponible	1
		Estimation		0	1
		Résultats effectifs			1

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités irakiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique fourni en vue de l'examen et de la promulgation de lois prévues par la Constitution et d'autres lois importantes
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités irakiennes et les membres du Conseil des représentants à propos du renouvellement des principales institutions gouvernementales, notamment la Haute Commission électorale indépendante, en prévision des élections aux conseils de province de 2017 et des élections législatives de 2018
- Tenue de 12 réunions et rédaction des comptes rendus analytiques dans le cadre de l'appui aux activités organisées par le Conseil des représentants; organisation de 4 programmes et ateliers de sensibilisation de la société civile, des partis politiques et des groupes d'intérêts visant à promouvoir l'adhésion à la Constitution et l'appui aux efforts de révision constitutionnelle déployés par le Gouvernement
- Élaboration de 4 notes d'orientation ou documents officiels à l'intention des membres du Gouvernement et du Conseil des gouvernorats au sujet de la décentralisation du pouvoir et organisation d'une table ronde sur la manière dont cette décentralisation pourrait permettre de renforcer la réconciliation nationale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
d) Progrès accomplis dans le renforcement des moyens nécessaires à la Haute Commission électorale indépendante pour organiser des élections en bonne et due forme	i) Nombre de lois et de règlements requis adoptés en vue de la tenue d'élections	Objectif	2	3	1
		Estimation		3	1
		Résultats effectifs			1

ii) Augmentation du nombre de réunions tenues avec les commissions parlementaires afin de définir la procédure de sélection du prochain Conseil des commissaires et de renforcer le contrôle électoral qu'exerce le Parlement	Objectif	18		
	Estimation		12	
	Résultats effectifs			6
iii) Augmentation du nombre de documents directifs et techniques fournis et de consignes données à la Haute Commission électorale indépendante pour l'aider à améliorer la gestion et l'organisation des élections	Objectif	15		
	Estimation		10	
	Résultats effectifs			5
iv) Augmentation du nombre de plans opérationnels concernant l'inscription sur les listes électorales et des élections qui ont été mis au point et appliqués	Objectif	3	2	1
	Estimation		2	1
	Résultats effectifs			1

Produits

- Tenue de 18 réunions avec les commissions pertinentes du Conseil des représentants en vue de la mise en œuvre d'un processus ouvert faisant appel à la mise en concurrence pour la sélection du prochain Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante
- Établissement de 2 documents d'orientation contenant des recommandations, présentant des expériences comparables et proposant des possibilités d'action pour finaliser les projets d'amendements aux lois électorales en vue des élections aux conseils de province et au Conseil des représentants
- Fourniture de 15 rapports techniques et de consignes à la Haute Commission électorale indépendante au sujet des mesures proposées pour : a) améliorer la tenue des listes électorales afin que tous les Iraquiens remplissant les conditions requises puissent exercer leur droit de vote; b) améliorer les procédures pour le scrutin, le décompte des voix et l'établissement des résultats; c) assurer l'enregistrement et le suivi des partis politiques; d) multiplier les possibilités d'échange entre les parties prenantes électorales et le public
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les sections et comités opérationnels de la Commission concernés par les questions suivantes : formation des agents électoraux, coordination sur le terrain, inscription biométrique des électeurs, gestion des résultats électoraux, gestion de l'information et des bases de données, sensibilisation du public, conception graphique et inscription des partis politiques, afin de mettre au point des plans opérationnels assortis d'échéances électorales et de les appliquer dans les délais prévus
- Tenue de réunions mensuelles de l'équipe électorale spéciale des Nations Unies chargée de la parité des sexes et de l'équipe de la problématique hommes-femmes de la Haute Commission électorale indépendante en vue de définir la politique de la Commission en matière d'égalité des sexes et de l'adopter, de mettre en place des formations en ce sens et de mener des initiatives visant à favoriser la participation des femmes aux opérations électorales
- Organisation de réunions trimestrielles entre la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan afin d'appliquer les dispositions du mémorandum conjoint de coopération et de coordonner les scrutins au niveau régional
- Tenue de réunions trimestrielles avec le corps diplomatique en Iraq et les partenaires électoraux internationaux visant à coordonner l'aide des donateurs et l'assistance technique fournies à l'échelle internationale à la Haute Commission électorale indépendante, au Conseil des représentants et à la Haute Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
e) Progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme	i) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants et le parlement régional du Kurdistan qui portent application des obligations internationales de l'Iraq en matière de droits de l'homme	Objectif	2	2	1
		Estimation			
		Résultats effectifs		2	1

ii) Nombre de visites effectuées en Iraq dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme	Objectif	2	2	2
	Estimation			
	Résultats effectifs		3	3
iii) Nombre de rapports présentés par l'Iraq aux organes conventionnels des Nations Unies conformément aux obligations que lui imposent les différents instruments relatifs aux droits de l'homme	Objectif	1	2	1
	Estimation			
	Résultats effectifs		1	2
iv) Nombre de rapports annuels et thématiques publiés par la Haute Commission indépendante des droits de l'homme d'Iraq et le Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan sur les questions relatives aux droits de l'homme	Objectif	4	4	4
	Estimation			
	Résultats effectifs		4	4

Produits

- Organisation de 15 séances de renforcement des capacités et de formation technique à l'intention des 14 membres de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, des membres du Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan et du personnel de ces deux entités concernant 6 domaines prioritaires, à savoir le suivi et l'établissement de rapports concernant la situation des droits de l'homme, la réception et le traitement des plaintes, la surveillance des prisons et des autres lieux de détention, la sensibilisation du public aux questions de droits de l'homme, les droits des femmes et les personnes handicapées
- Tenue de réunions mensuelles durant lesquelles des conseils et un appui techniques sont dispensés au comité de contrôle chargé par le Gouvernement iraquien d'appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel dans le cadre du plan d'action national sur les droits de l'homme
- Organisation de 10 sessions de formation des formateurs sur les normes relatives aux droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois qui intègrent les programmes de formation mis au point par la MANUI
- Distribution du manuel sur les droits de l'homme destiné aux policiers
- Organisation de 79 sessions de formation sur les thèmes du contrôle du respect des droits de l'homme, de l'amélioration des normes pénitentiaires et du respect de l'état de droit à l'intention des différents personnels de maintien de l'ordre
- Publication de 2 rapports semestriels sur la protection des civils et la situation en matière de droits de l'homme en Iraq
- Publication de 2 rapports thématiques sur les minorités et la protection des femmes en Iraq
- Tenue de 30 sessions de formation à l'intention d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de partenaires gouvernementaux, sur l'exécution d'activités de suivi, d'analyse, d'établissement de rapports et de sensibilisation concernant les droits de l'homme
- Organisation de 15 visites de contrôle dans des prisons et des lieux de détention pour y vérifier le respect des normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 12 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, le Ministère du travail et des affaires sociales, le Président du Conseil des représentants et le Comité parlementaire des droits de l'homme sur les questions relatives aux droits de l'homme pertinentes et les activités de sensibilisation correspondantes

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		Année	2017	2016	2015
f) Progrès accomplis dans le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire	i) Nombre de forums organisés pour aider l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien à mener des programmes communs pour garantir la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et réformer les organismes publics qui en sont chargés, l'accent étant mis sur l'environnement et les secteurs privé et public	Objectif	25	20	20
		Estimation		25	20
		Résultats effectifs			20

ii) Nombre de rencontres vouées à l'échange de connaissances organisées pour favoriser l'utilisation de données objectives dans la planification et la sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel	Objectif	30	25	8
	Estimation		30	25
	Résultats effectifs			25
iii) Nombre de produits d'information diffusés pour favoriser l'utilisation de données objectives dans la planification et la sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel	Objectif	25	40	75
	Estimation		25	50
	Résultats effectifs			50
iv) Nombre de forums visant à instituer un dialogue et un partenariat avec le Gouvernement iraquien et la société civile pour aider les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, renforcer leurs moyens et garantir leur sécurité, leur intégration et leur autonomisation afin qu'ils participent à la vie économique et politique	Objectif	216	216	16
	Estimation		216	216
	Résultats effectifs	–	–	216
v) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les acteurs irakiens pour discuter du développement, de la stabilisation et de la coordination de l'action humanitaire à l'appui de la réconciliation nationale et des programmes de développement et de réforme au niveau national et au niveau des provinces	Objectif	55	55	50
	Estimation	–	55	50
	Résultats effectifs	–	–	50

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux et des intervenants clefs irakiens sur des aspects essentiels de l'action humanitaire, de la stabilisation et du développement
- Établissement d'un dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs infranationaux des principales provinces, avec la participation de représentants locaux à 2 tables rondes, des consultations trimestrielles et des réunions mensuelles, notamment à l'occasion de visites périodiquement effectuées sur le terrain pour améliorer la planification du développement et l'exécution des programmes
- Tenue de 3 réunions de concertation sur les grandes orientations avec des représentants de haut niveau du Gouvernement iraquien au sujet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq pour la période 2015-2019 et de ses liens avec le plan de développement national
- Tenue de 2 forums régionaux sur des questions transfrontalières, à savoir la gestion de l'eau et les tempêtes de poussière
- Exécution, avec le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et des organismes des Nations Unies, de 15 projets de renforcement des capacités et de développement concernant la modernisation du secteur public, l'environnement, les personnes déplacées, les questions sociales et judiciaires, la gouvernance et la réduction des risques de catastrophe
- Exécution, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, de 9 projets de gestion de l'information à l'intention des partenaires gouvernementaux, dont 4 bases de données sur les enfants irakiens et l'emplacement des structures sanitaires
- Tenue de réunions mensuelles au niveau local dans chaque province en vue de soutenir et de consolider les efforts de réconciliation nationale déployés par le Gouvernement

Facteurs externes

62. La Mission atteindra ses objectifs si : a) les conditions de sécurité restent favorables, et l'Organisation des Nations Unies dispose de suffisamment de ressources en matière de sécurité et de logistique pour assurer la mobilité et la

réalisation des activités de son personnel; b) les acteurs politiques continuent d'appuyer le dialogue national associant toutes les parties, la cohésion sociale et l'unité en Iraq; c) les événements touchant la région dans son ensemble n'ont pas de répercussion sur la stabilité politique interne de l'Iraq; d) aucun conflit régional ne provoque de nouveaux déplacements massifs de population d'un pays à un autre; e) aucune catastrophe naturelle ou anthropique nécessitant une réallocation des ressources humaines et financières ne se produit; f) les structures et les institutions nationales et infranationales ont les capacités nécessaires pour appuyer un véritable dialogue entre le système des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, le Gouvernement régional du Kurdistan et la société civile, en vue de résoudre les questions relatives à la gouvernance, à la sécurité et à l'économie qui demeurent en suspens; g) un financement suffisant permet aux organismes chargés des affaires humanitaires et des questions de développement de mettre en œuvre leurs programmes; h) les relations bilatérales entre l'Iraq et les pays voisins, notamment la République islamique d'Iran, l'Arabie saoudite et la Turquie, n'ont pas une incidence négative sur la situation politique en Iraq et sur la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat; et i) les événements en République arabe syrienne n'ont pas une incidence négative conséquente sur la stabilité en Iraq et les activités de la Mission dans le pays.

III. Ressources nécessaires

63. Les ressources proposées pour la MANUI pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 s'élèvent à 117 432 000 dollars (hors contributions du personnel), comme indiqué dans le tableau 1. On trouvera des détails sur les effectifs nécessaires dans les tableaux 2 et 3. Le présent rapport permet de comparer le montant total des ressources proposées pour 2017 au montant correspondant pour 2016 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

Tableau 1

Total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			Montant net des crédits nécessaires pour 2017 ^a	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Dépenses non renouvelables	Écart (2017-2016)		
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)		(7) = (5) – (4)
Militaires et personnel de police	8 581,4	7 988,2	593,2	8 581,4	8 287,0	–	(294,4)	7 693,8
Personnel civil	79 740,9	80 982,7	(1 241,8)	79 740,9	80 976,7	–	1 235,8	82 218,5
Dépenses opérationnelles	31 221,5	29 452,0	1 769,5	31 221,5	28 168,3	–	(3 053,2)	26 398,8
Total	119 543,8	118 422,9	1 120,9	119 543,8	117 432,0	–	(2 111,8)	116 311,1

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 2
Total des effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	
Effectif approuvé pour 2016	1	2	1	6	17	57	54	8	146	210	-	356	116	401	873
Effectif proposé pour 2017	1	2	1	6	16	57	53	8	144	207	-	351	114	393	858
Variation	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	(3)	-	(5)	(2)	(8)	(15)

64. L'effectif total proposé pour la MANUI pour 2017 est de 858 postes temporaires, dont 351 postes pourvus par recrutement sur le plan international (144 administrateurs et 207 agents du Service mobile) et 507 pourvus par recrutement sur le plan national (114 administrateurs et 393 agents locaux), et un effectif autorisé de 245 militaires affectés aux groupes de gardes. Au total, il a été proposé de supprimer 16 postes et de créer un poste.

65. Une ventilation des effectifs par lieu d'affectation est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées			Agent local			Total
	SGA	SSG	D-2	D- 1	P-5	P- 4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Effectif approuvé pour 2016															
Bagdad	1	2	1	5	11	41	32	6	99	142	–	241	77	199	517
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	–	2	16	–	18	2	13	33
Bassora	–	–	–	–	–	3	2	–	5	8	–	13	3	14	30
Erbil	–	–	–	–	5	3	10	2	20	19	–	39	28	86	153
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	6	–	9	16	–	25	4	20	49
Koweït	–	–	–	–	–	2	1	–	3	9	–	12	–	67	79
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées			Agent local			Total
	SGA	SSG	D-2	D - 1	P-5	P - 4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
New York	–	–	–	–	–	3	2	–	5	–	–	5	–	–	5
Total	1	2	1	6	17	57	54	8	146	210	–	356	116	401	873
Effectif proposé pour 2017															
Bagdad	1	2	1	5	11	39	31	4	94	141	–	235	79	194	506
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	1	3	18	–	21	2	17	40
Bassora	–	–	–	–	–	2	3	–	5	4	–	9	4	12	25
Erbil	–	–	–	–	4	5	10	1	20	22	–	42	19	83	144
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	5	–	8	14	–	22	5	20	47
Koweït	–	–	–	–	–	2	1	2	5	8	–	13	–	63	78
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	0	–	–	0	1	–	1
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	3	2	6
New York	–	–	–	–	–	3	2	–	5	–	–	5	–	–	5
Total	1	2	1	6	16	57	53	8	144	207	–	351	114	393	858
Variation entre 2016 et 2017	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)	(3)	–	(5)	(2)	(8)	(15)

66. Les variations du tableau d'effectif des différents services organiques et administratifs par rapport à 2016 sont exposées ci-après.

67. En 2017, il est proposé de supprimer 16 postes temporaires (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 agents locaux) dans divers services et de créer un poste temporaire (P-2). Il en résulte une diminution nette de 15 postes, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Il est également proposé de reclasser un poste (agent du Service mobile).

Proposition de reclassement de postes temporaires

68. Il est proposé de reclasser un poste temporaire d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) en poste temporaire d'assistant chargé des voyages (agent local).

Tableau 4
Proposition de suppression de postes temporaires approuvés

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Bureau du Chef de cabinet	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau de l'information	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Section de la sécurité	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	(4)	(5)
Bureau du Chef de l'appui à la mission	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)	(2)
Section des ressources humaines	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Section des achats	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Section du transport de surface	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)
Bureau d'appui commun de Koweït	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)
Total	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(3)	(2)	–	(5)	(2)	(9)	(16)

Tableau 5
Proposition de création de postes temporaires

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Bureau du Chef de cabinet	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Total	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1

A. Services organiques

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2016	1	–	–	–	1	3	1	–	6	2	–	8	2	1	–	11
Effectif proposé pour 2017	1	–	–	–	1	3	1	–	6	2	–	8	2	1	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

69. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint, est le chef de la Mission et veille à ce que celle-ci s'acquitte du mandat confié par le Conseil de sécurité. Il est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

70. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial, en poste à Bagdad, est composée d'un conseiller spécial (P-5), de deux assistants spéciaux du Représentant spécial (1 P-4 et 1 P-3), d'un attaché d'administration (agent du Service mobile) et de deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

71. Le Groupe de la problématique hommes-femmes du bureau de Bagdad est dirigé par un conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) secondé par un spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national).

72. La Mission affectera un conseiller principal pour la protection des femmes (P-5) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui sera financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Ce conseiller principal sera en poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Erbil et collaborera étroitement avec le Groupe de la problématique hommes-femmes et le Bureau des droits de l'homme.

73. Le Groupe de la protection de l'enfance établi à Bagdad est dirigé par un conseiller pour la protection de l'enfance (P-4) épaulé par un spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national).

Bureau du Chef de cabinet

*Personnel recruté sur
le plan international :*

*Suppression de 1 poste temporaire (P-2)
Création de 1 poste temporaire (P-2)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel internation- al)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	1	–	3	3	4	2	13	2	–	15	11	5	–	31	
Effectif proposé pour 2017	–	–	1	–	3	3	4	2	13	2	–	15	11	5	–	31	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

74. Le Bureau du Chef de cabinet est chargé de veiller à ce que l'ensemble des domaines, composantes et sites de la Mission fonctionnent de manière intégrée et cohérente. Il est le principal point de contact pour le personnel de la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, les ambassades et les autres partenaires internationaux et nationaux en ce qui concerne les questions relatives aux programmes stratégiques, à la planification et à la coordination. À ce titre, il supervise les principaux mécanismes et opérations permettant à la Mission de s'acquitter de son mandat, en particulier pour ce qui est de la planification stratégique et opérationnelle, de la coordination des orientations, de la prise de décisions au plus haut niveau et de la gestion de l'information.

75. Le Chef de cabinet (D-2), basé à Bagdad, est secondé par un assistant spécial (P-3), un assistant personnel (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local). Un conseiller juridique principal (P-5) et un administrateur des programmes (P-4) lui rendront directement compte. En outre, sous la supervision de l'administrateur des programmes, deux agents de liaison du Gouvernement (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent local) fourniront un appui et un suivi concernant les questions administratives et protocolaires se rapportant aux déplacements du personnel et aux missions de haut niveau en Iraq.

76. Un fonctionnaire (hors classe) chargé de la planification et de la coordination de la Mission (P-5), basé à Bagdad et rendant directement compte au Chef de cabinet, dirige l'élaboration des activités de planification de la Mission; fait fonction de conseiller principal auprès des responsables de la Mission, par l'intermédiaire du Chef de cabinet; collabore avec de multiples acteurs internes et externes au sujet des processus de planification complexes; surveille la mise en œuvre; participe à l'établissement du budget de la Mission et examine l'application et le suivi du cadre stratégique intégré; coordonne l'appui dispensé au niveau de la Mission à l'Équipe spéciale intégrée pour l'Iraq, basée au siège, et aux entités équivalentes concernant d'autres outils de planification, conformément à la politique d'évaluation et de

planification intégrées. Il est épaulé par un spécialiste de la planification (P-4), un spécialiste de la planification (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), un administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

77. Le conseiller juridique principal (P-5), basé à Bagdad, est épaulé par un juriste (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant juridique (agent local). Sous sa direction, un assistant administratif (agent du Service mobile) fournit un appui administratif à la Commission d'enquête de la Mission.

78. Le Groupe de la traduction et de l'interprétation intégré à la Mission est dirigé par un traducteur/interprète en chef (P-4), secondé par trois traducteurs/interprètes recrutés sur le plan international (P-3) et cinq traducteurs/interprètes (administrateurs recrutés sur le plan national).

79. Le bureau régional d'Erbil est dirigé par un chef de bureau (P-5) épaulé par un attaché d'administration (administrateur recruté sur le plan national); eux aussi rendent compte au Chef de cabinet.

80. Depuis 2013, le Groupe intégré déontologie et discipline centralise les fonctions relatives à la déontologie et à la discipline de la MANUI, de la MANUA, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national), basé à Bagdad, est financé par la MANUI. Au Koweït, le chef du Groupe est appuyé par un assistant administratif (agent local) et un spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2). Le chef du Groupe intégré déontologie et discipline (P-5), financé par la MANUA, rend compte au Chef de la Mission, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, de tous les cas de conduite répréhensible.

Changements à apporter à la structure de la Mission

81. Il est proposé de supprimer un poste (P-2) de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) du Groupe du programme et de la planification à Bagdad et de créer un poste (P-2) de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe) au Koweït pour renforcer les capacités de la Mission et améliorer sa réactivité en ce qui concerne les questions de déontologie et de discipline.

82. Le spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe) aidera le chef du Groupe intégré déontologie et discipline dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités au titre du nouveau cadre de responsabilisation en matière de déontologie et de discipline, en s'assurant que le principe de responsabilité soit respecté pour tous les chefs de mission ou de bureau appuyés par le Groupe et qu'il soit correctement appliqué et bénéficie d'un appui adéquat. Sous la supervision du chef du Groupe, ce spécialiste assurera la coordination avec les points focaux et les autres composantes de la Mission, selon que de besoin, afin de veiller à ce que les rapports soient dûment établis dans des délais acceptables.

83. Le titulaire du poste sera également le point focal pour les archives électroniques et papier du Groupe et aidera le chef ou les points focaux à effectuer des vérifications ponctuelles pour s'assurer que toutes les entrées de la base de

données interne et du Système de suivi des fautes professionnelles sont exactes et cohérentes.

Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2016	–	1	–	1	–	2	1	–	5	1	–	6	1	2	–	9
Effectif proposé pour 2017	–	1	–	1	–	2	1	–	5	1	–	6	1	2	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

84. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dirige la composante politique de la MANUI et supervise les activités du Bureau des affaires politiques, du Bureau de l'assistance électorale, du Groupe conjoint de l'analyse et du Bureau de liaison de Téhéran.

85. Le Bureau du Représentant spécial adjoint (Sous-Secrétaire général), situé à Bagdad, est composé d'un assistant spécial (P-4), d'un spécialiste des questions politiques (P-3), d'un assistant personnel (agent du Service mobile) et d'un assistant administratif (agent local).

86. Le Représentant spécial adjoint est secondé à Téhéran par un attaché de liaison (D-1), un spécialiste des questions politiques (P-4), un traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

Groupe conjoint de l'analyse

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	1	1	4	–	6	1	–	7	3	1	–	11
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	1	1	4	–	6	1	–	7	3	1	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

87. Les missions intégrées des Nations Unies doivent s'appuyer sur une stratégie intégrée et avoir la capacité de coordonner et de recueillir des informations provenant de sources multiples pour conseiller les hauts responsables. Le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, créé en 2013 au sein du Bureau du Représentant spécial en vue de fournir une analyse ciblée, intégrée et tournée vers l'avenir, est devenu autonome en 2014. Il rend compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

88. Basé à Bagdad, le Groupe conjoint de l'analyse est dirigé par un chef (P-5) qui est responsable de sa gestion et supervise ses travaux. Il est composé d'un analyste principal et chef adjoint (P-4) qui coordonne l'ensemble des recherches et des analyses et encadre les équipes thématiques et techniques. Celles-ci comprennent deux analystes de l'information (P-3), un spécialiste des questions politiques (P-3), un analyste des questions économiques (P-3) et trois analystes études (administrateur recruté sur le plan national). Un agent de sécurité (agent du Service mobile) collabore étroitement avec le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité (Section de la sécurité) et le Groupe des systèmes d'information géographique (Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) pour fournir des analyses et des informations intégrées relatives à la sécurité. Un assistant administratif (agent local) exécute des tâches administratives pour le Groupe.

Bureau des affaires politiques

<i>Personnel recruté sur le plan international :</i>	<i>Transfert de 1 poste temporaire (P-5) d'Erbil à Bagdad</i>
	<i>Transfert de 1 poste temporaire (P-4) de Bagdad à Erbil</i>
	<i>Transfert de 1 poste temporaire (P-4) de Bagdad à Najaf</i>
	<i>Transfert de 1 poste temporaire (P-3) de Kirkouk à Bagdad</i>
	<i>Transfert de 1 poste temporaire (P-2) de l'équipe Appui parlementaire au Bureau du Chef des affaires politiques</i>
<i>Personnel recruté sur le plan national :</i>	<i>Transfert de 1 poste temporaire (agent local) de Bassora à Najaf</i>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	1	3	11	8	1	24	1	–	25	25	12	–	62
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	1	3	11	8	1	24	1	–	25	25	12	–	62
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

89. Le Bureau des affaires politiques joue un rôle central dans les activités de sensibilisation et de communication de la Mission sur les questions politiques. Il fournit au Représentant spécial, au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et au Siège de l'ONU une planification et une analyse stratégique des politiques et des opérations sur le long terme. Il assure la liaison avec les partis politiques, les pouvoirs publics, le Parlement, les représentants du corps diplomatique, la société civile, les communautés locales partout en Iraq et les autres entités concernées. Il joue un rôle de premier plan qui consiste, d'une part, à formuler des conseils et des recommandations à l'intention du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, et, d'autre part, à élaborer, organiser et mettre en œuvre diverses initiatives ayant pour objet de permettre à la Mission de s'acquitter de ses tâches essentielles, et à en assurer le suivi. Le Bureau joue un rôle clef pour ce qui est de faciliter le processus de réconciliation nationale, comme le Gouvernement iraquien l'a demandé à la MANUI, et, à cet égard, il doit déployer l'intégralité de ses ressources et communiquer activement avec la population locale pour assurer sa participation. Le Bureau s'emploie également à forger un consensus politique au sujet des réformes proposées par le Premier Ministre en réponse à la demande générale. Il doit en outre mettre en œuvre des mesures politiques à l'appui des activités de stabilisation et de reconstruction menées par l'équipe de pays dans les zones libérées du contrôle de l'EIL.

90. Le Chef du Bureau des affaires politiques (D-1) rend compte directement au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et est secondé, à Bagdad, par deux spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3), un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et un assistant multilingue (agent local).

91. Conformément au mandat de la Mission, le Bureau des affaires politiques est composé de plusieurs équipes, à savoir l'équipe Réconciliation nationale, l'équipe Activités régionales, l'équipe Appui parlementaire, l'équipe Gouvernorats et l'équipe Communication de l'information et analyse. Toutes les équipes rendent compte au Chef du Bureau des affaires politiques par l'intermédiaire de deux spécialistes des questions politiques (hors classe).

92. Un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) dirige l'équipe Réconciliation nationale et l'équipe Activités régionales. L'équipe Réconciliation nationale est composée de quatre spécialistes des questions politiques (2 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national). Dans l'équipe Activités régionales, un spécialiste des questions politiques (P-3) suit l'évolution de la situation régionale et s'entretient avec les membres du corps diplomatique à Bagdad pour veiller à ce que les acteurs internationaux adoptent des positions cohérentes concernant la fourniture d'un appui au Gouvernement iraquien. Les équipes seront appuyées par un assistant multilingue (agent local).

93. Un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) dirige l'équipe Communication de l'information et analyse, l'équipe Appui parlementaire et l'équipe Gouvernorats. L'équipe Communication de l'information et analyse se compose de cinq spécialistes des questions politiques (2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent local). L'équipe Appui parlementaire, chargée de suivre les travaux du Parlement, est composée de

trois spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et d'un assistant multilingue (agent local). L'équipe Gouvernorats comprend deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) qui coordonnent les travaux de 11 attachés de liaison auprès des gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national) basés à Babel, Karbala, Salaheddin, Mouthanna, Diyala, Ninive, Qadisiya, Ouasset, Anbar, Maïssan et Dhi Qar. Les équipes sont appuyées par un assistant administratif (agent local).

94. Un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) assume les fonctions d'attaché de liaison à Amman. Il est épaulé par un assistant administratif (agent local).

95. Un spécialiste des questions politiques (P-4) dirige le bureau de Najaf. Il est secondé par un attaché de liaison auprès du gouvernorat (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant multilingue (agent local).

96. Dans la Région du Kurdistan, le Bureau des affaires politiques comprend sept spécialistes des questions politiques (2 P-4, 1 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national). Deux administrateurs recrutés sur le plan national sont basés à Erbil, un dans le gouvernorat de Dahouk et un autre à Souleïmaniyé. Ces deux derniers sites sont chacun dotés d'un assistant administratif (agent local) et d'un assistant multilingue (agent local).

97. Le Bureau des affaires politiques de Kirkouk est composé de deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et est appuyé par un assistant administratif (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

98. Le Bureau des affaires politiques de Bassora comprend un spécialiste des questions politiques (P-4) et un attaché de liaison auprès du gouvernorat (administrateur recruté sur le plan national).

99. À New York, trois spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 2 P-3), de l'équipe Iraq du Département des affaires politiques, fournissent un appui politique et opérationnel à la Mission et une aide en matière de planification.

Changements à apporter à la structure de la Mission

100. Il est proposé de transférer le poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Bureau des affaires politiques d'Erbil à Bagdad. Les victoires remportées par les Forces de sécurité irakiennes et les prévisions relatives à la libération de Mossoul favorisent la réconciliation nationale. Les activités dans ce domaine, s'agissant notamment de la réconciliation des populations de la province de Ninive, devraient s'approfondir et amplifier au lendemain de la libération de Mossoul et d'autres parties de la province de Ninive, et être gérées depuis le quartier général de la Mission à Bagdad, sous la direction du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le titulaire du poste est appelé à remplir ce rôle et cette fonction. Il ou elle devra diriger une équipe restreinte de membres du Bureau des affaires politiques, qui fourniront l'appui nécessaire.

101. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) de l'équipe Activités régionales de Bagdad à Erbil. Le rôle de l'équipe Activités régionales d'Erbil augmente à mesure que la question des relations entre Bagdad et Erbil prend de l'importance. Le Bureau des affaires politiques d'Erbil

devrait entreprendre davantage d'activités de sensibilisation en direction d'interlocuteurs clefs de la Région du Kurdistan, à l'appui du Représentant spécial, du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et du chef du bureau d'Erbil, ainsi que du Directeur politique à Bagdad. Le transfert proposé du poste P-4 de Bagdad à Erbil permettrait de mener à bien ces activités.

102. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) du Bureau du Chef des affaires politiques de Bagdad à Najaf. À la demande du Représentant spécial et aux fins de l'exécution du mandat de la Mission, il a été décidé que la MANUI créerait une présence à Najaf.

103. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) de Kirkouk au Bureau du Chef des affaires politiques à Bagdad pour gérer le surcroît attendu d'activités liées aux opérations de réconciliation nationale, à l'appui du Représentant spécial, du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, et pour combler le vide créé par la réaffectation de deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) de Bagdad, l'un à Erbil et l'autre à Najaf.

104. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) de l'équipe Appui parlementaire au Bureau du Chef des affaires politiques. Le titulaire de ce poste exercera les fonctions d'assistant spécial tout en assumant des fonctions au sein du Bureau des affaires politiques parmi lesquelles l'établissement de rapports.

105. Il est proposé de transférer un poste d'assistant multilingue (agent local) de Bassora à Najaf pour appuyer le Bureau des affaires politiques qu'il est proposé de créer à Najaf.

Bureau de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	1	2	3	–	–	6	–	–	6	2	5	–	13
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	1	2	3	–	–	6	–	–	6	2	5	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

106. Le Bureau de l'assistance électorale est dirigé par un conseiller électoral principal (D-1) secondé à Bagdad par un spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5), deux spécialistes des affaires électorales recrutés sur le plan international (P-4), un spécialiste des affaires électorales (administrateur recruté sur le plan national), deux assistants multilingues (agent local) et deux assistants administratifs (agent local), et, dans la Région du Kurdistan, par un spécialiste hors

classe des affaires électorales (P-5), un spécialiste des affaires électorales (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local). Un spécialiste des affaires électorales (P-4) en poste à New York continuera d'appuyer l'équipe dans la zone de la Mission.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan international : *Transfert de 1 poste (P-5) du Centre commun de coordination et de suivi au Groupe de la surveillance et de l'évaluation*

Personnel recruté sur le plan national : *Transfert de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national) du groupe des opérations sur le terrain à Babil au Groupe de la surveillance et de l'évaluation à Bagdad*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	1	–	–	1	6	5	1	14	1	–	15	29	4	–	48
Effectif proposé pour 2017	–	1	–	–	1	6	5	1	14	1	–	15	29	4	–	48
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

107. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires assume les responsabilités de Coordonnateur résident des Nations Unies, de Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies et de Représentant résident du PNUD, et dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

108. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint, en poste à Bagdad, comprend le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (qui a rang de Sous-Secrétaire général), secondé par un chef des questions humanitaires et de développement (poste P-6, financé par le Bureau de la coordination des activités de développement) qui supervise et gère l'ensemble des activités organiques du Bureau, un directeur de programme (P-4), deux assistants spéciaux (1 P-4 et 1 P-3) qui aident le Représentant spécial adjoint au quotidien, un assistant personnel (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local).

109. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général s'occupe principalement des tâches prioritaires fixées par le mandat, notamment la coordination de l'action humanitaire, l'appui à la stabilisation dans les zones nouvellement reconquises et au retour des populations déplacées, la promotion et la facilitation de la cohésion sociale et de la réconciliation, et la coordination de

l'appui aux activités de relèvement et de développement et au programme de réforme du Gouvernement.

110. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, par l'intermédiaire du chef du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, le Groupe des opérations sur le terrain du Bureau intégré de coordination accomplit des tâches de coordination et d'information à l'appui des partenaires humanitaires et des membres de l'équipe de pays. Grâce à ses agents de liaison sur le terrain, le Bureau intégré de coordination appuie également les actions de stabilisation entreprises dans les zones nouvellement reprises, favorise le retour volontaire des déplacés dans de bonnes conditions de sécurité, facilite les activités de relèvement, appuie la réconciliation au niveau local et agit en concertation avec les organisations non gouvernementales, les associations locales, les organismes des Nations Unies et les partenaires donateurs afin d'assurer la cohérence des initiatives et contacts pris aux niveaux des provinces, des districts et des villes. Le Groupe de la coordination du Bureau intégré de coordination appuie le dialogue de haut niveau avec les homologues, partenaires, organismes des Nations Unies et donateurs sur l'aide humanitaire, la stabilisation, le relèvement, les retours et le développement, et soutiendra l'action de grande envergure engagée par les organismes du système des Nations Unies pour favoriser la réconciliation en les aidant à apporter leur concours au programme du Gouvernement pour la réconciliation nationale au niveau local.

111. Le Groupe des opérations sur le terrain est composé de quatre spécialistes des affaires humanitaires (2 P-4 et 2 P-3) en poste à Bagdad, Bassora, Erbil et Kirkouk. Il s'articule autour de trois pôles (un pour le centre, un pour le sud et un pour le nord), gérés chacun par des administrateurs recrutés sur le plan national qui font office de coordonnateurs et d'interlocuteurs des autorités locales, recueillent des données sur la stabilisation, le relèvement, les retours, le développement et la situation humanitaire, et facilitent la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU dans les collectivités locales. Deux spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) sont déployés dans chacune des provinces de Anbar, Bagdad, Salah el-Din, Diyala, Karbala, Ninive, Dahouk, Erbil, Souleimaniyé et Kirkouk, et un dans chacune des provinces de Babil, Qadissiyé, Ouasset, Najaf, Bassora, Dhi Qar, Mouthanna et Maïssan. Deux assistants administratifs (agents locaux) seront déployés en appui aux deux plus grands centres, ceux de Bagdad et d'Erbil.

112. Le Groupe de la coordination comprend trois équipes. Une équipe de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, basée à Bagdad, sera dirigée par un administrateur de programmes (hors classe) (P-5) secondé par un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national). L'équipe oriente l'activité des pôles en développant des outils de suivi et d'établissement de rapports à l'appui des priorités du Bureau, appuie le suivi et l'évaluation du cadre stratégique intégré, et dirige le suivi et l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Fonds d'affectation spéciale pour la région autonome du Kurdistan. Deux spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4, 1 P-3), en poste à Bagdad, fournissent un appui au Gouvernement, en faisant le lien entre l'ONU et le Gouvernement iraquien au sein du Centre commun de coordination et de suivi, ainsi qu'un appui aux mécanismes de coordination gouvernementaux, à tous les niveaux. Une équipe d'appui à la coordination comprend deux spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-3) et un spécialiste adjoint des affaires humanitaires

(P-2), en poste à Bagdad, qui sont chargés des cadres de politique générale et de planification, facilitent la coordination des activités interinstitutions intégrées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq et le cadre stratégique intégré, et s'occupent des relations avec les donateurs, les gouvernements et les autres parties prenantes au sujet des priorités de la reconstruction et du développement. Le Groupe de la coordination comprend également un responsable des rapports (poste d'administrateur recruté sur le plan national financé par le Bureau de la coordination des activités de développement) et un assistant administratif (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

113. Étant donné que la Mission concentre ses efforts sur la stabilisation et le relèvement dans les zones nouvellement libérées et sur le programme national de réforme du Gouvernement, elle constate la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation du cadre stratégique intégré, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Fonds d'affectation spéciale pour la région autonome du Kurdistan. Un nouveau Groupe de la surveillance et de l'évaluation, qui sera basé à Bagdad, sera créé par transfert du poste d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5) qui était auparavant affecté au Centre commun de coordination et de suivi, et d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) précédemment affecté à Babil, mais dont les fonctions d'appui à ce bureau sont déjà assumées par un autre spécialiste des affaires humanitaires.

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national : Transfert de 1 poste d'administrateur de Bagdad à Najaf

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Administra- teurs recrutés sur le plan national		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	1	2	6	7	–	16	1	–	17	15	10	–	42	
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	1	2	6	7	–	16	1	–	17	15	10	–	42	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

114. En partenariat avec toutes les parties prenantes concernées (notamment l'ONU, le Gouvernement iraquien et la société civile), le Bureau des droits de l'homme concentre ses activités sur les domaines qui représentent un enjeu essentiel pour la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans les cycles de violence que l'Iraq subit actuellement : la protection des civils contre les effets des conflits armés et du terrorisme; la réforme complète du droit et des institutions de la

justice pénale (notamment l'élaboration de politiques de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit); la justice transitionnelle et la réconciliation des communautés; la réforme complète de la législation et des politiques en matière de protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits; la réforme complète de la législation et des politiques en matière de protection des minorités et la pleine et égale participation de celles-ci à la vie politique, économique et sociale du pays; le renforcement des capacités institutionnelles de l'État, notamment des institutions nationales des droits de l'homme, des commissions du Conseil des représentants, de l'appareil judiciaire et des ministères et services responsables du maintien de l'ordre; et l'accès égal et non discriminatoire aux services de base (droits économiques, sociaux et culturels).

115. Le Bureau des droits de l'homme mène ses activités depuis les bureaux régionaux de la MANUI à Bassora, Kirkouk, Erbil et Bagdad, et dispose de spécialistes des droits de l'homme en poste à Mossoul (résidant temporairement à Dahouk) et à Najaf, ce qui lui donne une envergure nationale.

116. Le Bureau des droits de l'homme est dirigé par un spécialiste principal des droits de l'homme (D-1) en poste à Bagdad, placé sous l'autorité directe du Représentant spécial, qui veille à l'exécution du mandat de la Mission relatif aux droits de l'homme et à l'état de droit. Un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5), placé sous l'autorité du spécialiste principal, gère au quotidien le personnel du Bureau et assure l'exécution des programmes et activités du Bureau à Bagdad, Kirkouk et Bassora. Un assistant personnel (agent du Service mobile) seconde le spécialiste principal.

117. À Bagdad, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, un spécialiste des droits de l'homme (P-4), aidé de trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), exécute les activités relatives à la protection des civils et à l'état de droit. En association avec les organismes des Nations Unies et les parties prenantes irakiennes, un spécialiste des droits de l'homme (P-4), aidé de trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), s'emploie à promouvoir le respect et la protection des femmes contre toutes les formes de violence, le renforcement de leurs droits, la protection des minorités et le renforcement de leurs droits, la justice transitionnelle et la réconciliation entre les communautés. En partenariat avec les organismes des Nations Unies et les parties prenantes irakiennes, un spécialiste des droits de l'homme (P-4), aidé de deux spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) œuvre à renforcer les capacités des institutions nationales (telles que la Haute Commission irakienne des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme du Parlement et le Ministère des droits de l'homme) et aide le Gouvernement à appliquer le plan d'action national pour les droits de l'homme. Deux assistants multilingues (agents locaux) assistent le personnel recruté sur le plan international en traduisant des documents, la correspondance et des rapports et en assurant l'interprétation durant les réunions avec des interlocuteurs irakiens. Deux assistants administratifs (agents locaux) aident à coordonner toutes les questions d'administration concernant le personnel du Bureau des droits de l'homme à Bagdad et ailleurs dans la zone de la Mission. Un assistant chargé des bases de données (agent local) gère les bases de données du Bureau, supervise le

fonctionnement du site Web et s'occupe d'autres questions techniques liées à la conservation des fichiers ainsi qu'au stockage et à la récupération de données.

118. Le Bureau des droits de l'homme d'Erbil assure l'exécution du mandat de la MANUI se rapportant à la question des droits de l'homme dans la région autonome du Kurdistan. Il mène des activités régulières de coordination, de liaison et de formation auprès des ministères, du Parlement kurde et d'autres institutions régionales ou judiciaires, ainsi qu'auprès des groupes de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales. Ses travaux sont plus particulièrement axés sur les droits des femmes, les droits des minorités ethniques et religieuses et l'état de droit. Il est dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5), qui est chargé de gérer les affaires courantes et le personnel du Bureau, de désigner les problèmes prioritaires en matière de droits de l'homme dans la région autonome du Kurdistan et d'engager les actions susceptibles d'y remédier, en consultation avec le spécialiste principal des droits de l'homme. Le spécialiste des droits de l'homme (hors classe) est épaulé par sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national). En outre, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) est affecté à Mossoul mais rendra compte au bureau d'Erbil pour tous les problèmes de droits de l'homme touchant la province de Ninive. Le bureau d'Erbil comprend aussi deux assistants multilingues (agents locaux) et un assistant administratif (agent local) qui apportent leur concours pour les tâches administratives.

119. Le Bureau des droits de l'homme de Bassora est dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant multilingue (agent local).

120. Un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) est en poste dans la province de Najaf afin d'aider la société civile et les autorités publiques des provinces du centre-sud à promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit.

121. Le Bureau des droits de l'homme de Kirkouk est dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant multilingue (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

122. Compte tenu de la réorientation des activités du Bureau des droits de l'homme en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, il est essentiel que le Bureau renforce ses activités dans les parties du pays qui n'ont pas été directement touchées par des conflits armés mais qui souffrent de problèmes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit pouvant, à terme, dégénérer en violences. C'est pourquoi, afin de répondre aux besoins en matière de droits de l'homme et d'état de droit, et de soutenir les autorités locales ainsi que les acteurs de la société civile, dans les provinces du centre-sud de l'Iraq, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) de Bagdad à Najaf.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan national : *Transfert de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national) de Kirkouk à Bagdad*

Transfert de 1 poste (agent local) de Bagdad à Kirkouk

Suppression de 2 postes (administrateurs recrutés sur le plan national)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	4	–	18
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	7	4	–	16
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)

123. Dans le cadre stratégique intégré et le plan de gestion du Représentant spécial, il est indiqué que la communication constitue un domaine d'action prioritaire, ayant pour objet de promouvoir l'image de l'ONU en tant que partenaire impartial du peuple iraquien et de favoriser le dialogue sur les sujets importants qui préoccupent la société iraquienne. La tâche principale du Bureau de l'information de la MANUI est de fournir des conseils, ainsi que de planifier et d'exécuter des activités de communication visant la société iraquienne et les parties prenantes extérieures et intérieures afin de faire mieux comprendre le rôle de la MANUI et de l'ONU dans le pays, et la problématique de l'Iraq auprès des États Membres de l'ONU. Plus précisément, le Bureau a notamment pour fonction de promouvoir le rôle de la Mission consistant à aider l'Iraq à avancer sur la voie de la réconciliation nationale, à régler les différends frontaliers internes, à renforcer ses institutions nationales, à dialoguer avec les pays voisins, à défendre les droits de l'homme, à fournir une assistance aux groupes vulnérables et à réformer le droit et le système judiciaire.

124. Le Bureau de l'information dirige la mise en œuvre de la stratégie d'information intégrée de la Mission, ainsi que les activités d'information et de sensibilisation en Iraq, notamment la commémoration de la Journée des Nations Unies, et soutient les services organiques et l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs activités de communication. Pour atteindre les publics visés (la population et les médias irakiens, les autorités irakiennes, les médias internationaux, les pays donateurs et le personnel de l'ONU), le Bureau aura recours aux services du porte-parole et à des actions de sensibilisation, entretiendra des relations avec les médias et effectuera leur suivi, et fera usage de vidéos et de photographies, des médias sociaux, de publications et du site Web « United Nations Iraq ».

125. Compte tenu du rôle joué par les médias sociaux dans l'évolution de la situation dans le monde arabe et de leur influence sur le contexte régional, la

MANUI renforcera sa présence sur des sites tels que Twitter, Facebook et YouTube, et mettra en œuvre une stratégie relative aux médias sociaux, étant donné que les messages et les informations diffusées par ces canaux peuvent atteindre un public beaucoup plus large et plus diversifié que tout autre outil de communication actuellement utilisé par la Mission.

126. Le Bureau de l'information est dirigé par un chef de l'information et porte-parole (D-1), secondé par un chef de l'information et porte-parole adjoint (P-5), tous deux en poste à Bagdad.

127. À Bagdad, le Bureau comprend sept fonctionnaires de l'information (1 P-4, 1 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (P-2) et un assistant administratif (agent local).

128. À Erbil, le Bureau comprend deux fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant d'information (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

129. Placé sous l'autorité du Bureau de Bagdad, le bureau de Kirkouk comprend un assistant d'information (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

130. Il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) à Bagdad, lesquels sont vacants depuis plus de 18 mois et ne sont plus nécessaires.

131. Le Bureau ayant constaté que ses activités quotidiennes à Bagdad nécessitaient en permanence un niveau élevé de réactivité lorsqu'un maximum de soutien est requis, afin de communiquer avec précision et rapidité des informations sur les événements et l'évolution de la situation, d'améliorer la sensibilisation des divers acteurs politiques et des médias, et d'ajuster le niveau de compétence au volume d'activités de Kirkouk, il est proposé pour 2017, pour des besoins organisationnels et opérationnels, de transférer un poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (recruté sur le plan national) de Kirkouk à Bagdad et le poste d'assistant d'information (agent local) de Bagdad à Kirkouk. Cette réorganisation structurelle mineure du Bureau de l'information, consistant à permuter les lieux d'affectation de deux postes entre Bagdad et Kirkouk, permettra aux membres du personnel d'accomplir des fonctions essentielles lorsqu'elles sont le plus nécessaires de la manière la plus efficace et contribuera à maximiser la performance de l'ensemble du Bureau de l'information.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : *Transfert de 4 postes temporaires (Service mobile) de Bassora à Erbil*

Transfert de 2 postes temporaires (Service mobile) du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk au Groupe de la protection rapprochée à Bagdad

Suppression de 1 poste temporaire (P-3)

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste temporaire (agent local) de Bagdad à Najaf

Suppression de 4 postes temporaires (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	6	5	2	13	115	–	128	10	119	–	257
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	6	4	2	12	115	–	127	10	115	–	252
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	(4)	–	(5)

132. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la Mission et les organismes, fonds et programmes en Iraq sont assurées, pour le compte du responsable désigné, par le Conseiller principal pour la sécurité (poste de classe D-1 inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), qui assume les fonctions de Chef de la Section de la sécurité en Iraq. Cette manière de procéder, coordonnée et concertée, permet aux organismes de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'extrême insécurité et d'instabilité qui sont celles de l'Iraq, et de réduire de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La Section prête appui aux organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en planifiant, en élaborant, en coordonnant et en mettant en application toutes les mesures propres à limiter les risques et à permettre la bonne exécution des programmes en Iraq. Les conditions de sécurité demeurent instables et en constante évolution, les indicateurs existants ne montrant aucun signe d'amélioration pour ce qui est de la nature confessionnelle du conflit, et il est probable que ces violences continuent aussi loin qu'on puisse prévoir, à court et moyen terme. Les Nations Unies jouant un rôle croissant dans le domaine de l'assistance humanitaire et au niveau politique, les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Iraq risquent également de faire face à des menaces accrues en 2017 si les violences se poursuivent ou s'intensifient; des ressources appropriées en matière de sécurité sont donc nécessaires afin d'assurer la bonne exécution des opérations en réduisant les risques au minimum.

133. La Section de la sécurité est composée des principaux éléments suivants :

- a) Le Bureau du Conseiller principal pour la sécurité, également connu sous le nom de Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif, qui relève du Conseiller principal pour la sécurité;
- b) Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien, qui relève du Conseiller principal pour la sécurité;

c) Le Conseiller adjoint pour la sécurité des opérations, qui rend compte au Conseiller principal pour la sécurité et qui supervise les groupes dont les activités ont trait aux opérations, notamment le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, le Groupe de la protection rapprochée et les groupes de coordination de la sécurité de zone à Bagdad et dans les autres centres;

d) Le Groupe de coordination de la sécurité, établi à New York, qui fournit un appui à la Section de la sécurité de la Mission en Iraq en assurant une coordination rapide et continue avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. Il est constitué d'un agent responsable de la sécurité (P-4);

e) Le Groupe de la coordination de l'appui opérationnel, qui relève du Conseiller principal pour la sécurité et qui supervise le Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies et le Groupe des cartes d'accès et d'identité.

134. Le bureau de la Section au quartier général en Iraq se trouve à Bagdad et est dirigé par le Conseiller principal pour la sécurité (D-1), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Conseiller principal pour la sécurité est chargé de coordonner, diriger, superviser et gérer l'ensemble du personnel de sécurité et des locaux de la MANUI, ainsi que d'assurer la coordination et le bon fonctionnement de la cellule de sécurité, dont relèvent tous les conseillers pour la sécurité des organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Iraq. Il relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, qui est aussi le responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Il assume également la fonction de conseiller principal pour la sécurité auprès du responsable désigné et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il est appuyé par le Conseiller adjoint pour la sécurité des opérations (P-4), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité.

135. Le Bureau du Conseiller principal pour la sécurité ou Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif planifie les mesures de sécurité stratégique de la Mission et en contrôle l'application, met au point et actualise les procédures et directives de sécurité de la Mission, participe à l'élaboration et à la mise à jour des plans prévisionnels de la Mission, élabore les rapports et comptes rendus à présenter au Siège de l'ONU et en coordonne la rédaction et assure le secrétariat de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Le Bureau est également chargé des tâches administratives quotidiennes relatives au personnel, qu'il soit recruté sur le plan international ou national, notamment le recrutement, l'affectation, le renouvellement des contrats, la gestion du temps de présence, les fonctions ayant trait à l'évaluation des performances et l'établissement du budget annuel pour les dépenses de personnel et les frais de voyage de la Section. Il entretient des liens étroits et se coordonne avec les sections compétentes d'appui à la Mission, notamment les sections du budget et des ressources humaines, ainsi que d'autres sections assumant des fonctions administratives pour la Section de la sécurité en Iraq. Le Bureau est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), qui est secondé par un responsable auxiliaire de la coordination des mesures de sécurité (P-2) et deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national).

136. Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien est chargé de se tenir en rapport avec les administrations et entités iraqiennes compétentes, ainsi qu'avec les services de sécurité iraqiens pour toutes les questions connexes, et de faciliter

les opérations de la Section de la sécurité. Il aide également les membres du personnel des Nations Unies à obtenir des plaquettes d'identité spéciales délivrées par le Gouvernement iraquien afin qu'ils puissent avoir accès aux institutions gouvernementales. Le Groupe compte un agent de sécurité (agent du Service mobile), secondé par un assistant à la sécurité (agent local).

137. Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité détermine les besoins de formation de la Section de la sécurité en Iraq, et dispense et facilite des stages internes. Ses activités consistent principalement à organiser des stages de formation à la sécurité et à la sûreté en mission et des cours de remise à niveau à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et du personnel associé, à dispenser des séances de formation sur la trousse médicale d'intervention d'urgence et à entraîner ou perfectionner les équipes de protection rapprochée et les agents de sécurité au maniement des armes à feu. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un responsable adjoint de la sécurité (agent du Service mobile), et compte trois agents de sécurité chargés de la formation (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local). Le Groupe a un sous-groupe à Erbil, qui sert de pôle pour tous les stages de formation à la sécurité et à la sûreté en mission à l'intention des nouvelles recrues et pour les cours de remise à niveau. Ce dernier travaille en étroite coordination avec la Section de la sécurité à Erbil, la Section de la formation de la Mission, le Département de la sûreté et de la sécurité et la Section de la formation et du perfectionnement, ainsi qu'avec d'autres services compétents afin de répondre aux besoins de formation dans l'ensemble de la Mission.

138. Le Groupe des enquêtes spéciales est chargé d'engager et de conduire des enquêtes en cas de perte, de vol ou d'utilisation illicite du matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Le chef du Groupe apporte un appui à la direction et l'administration de la Mission. Conformément aux directives générales du Groupe, celui-ci a une compétence qui s'étend à l'ensemble de la Mission fondée sur une interprétation précise des politiques et procédures des Nations Unies et collabore régulièrement avec les sections organiques et d'appui de la MANUI, y compris les groupes de gardes et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Groupe est dirigé par un responsable de la sécurité (agent du Service mobile), qui assume la fonction de chef d'équipe, secondé par deux spécialistes de la sécurité chargés des enquêtes (agent du Service mobile) et un assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité (agent local). Il compte un sous-groupe à Erbil, qui assume des fonctions similaires dans la Région du Kurdistan.

139. Le Groupe de la coordination de l'appui opérationnel est chargé de veiller à l'application des normes fixées par les Nations Unies concernant le matériel technique de sécurité et les normes minimales de sécurité opérationnelle dans l'ensemble de la Mission en étroite coordination avec les chefs de groupe, les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et les coordonnateurs pour les questions de sécurité des différents organismes. Il rassemble les informations obtenues à l'aide des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle menées par les groupes de coordination de la sécurité de zone, les examine et formule des observations, et veille à l'application des mesures de sécurité. Il est également chargé de déterminer et spécifier les besoins logistiques annuels de la Section de la sécurité, de transmettre le budget logistique de la Section aux sections concernées (à savoir les sections des achats, du génie et des transports, ainsi que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des

télécommunications), de veiller au respect du budget logistique en collaborant et en se coordonnant avec les sections d'appui à la Mission concernées, d'établir les cahiers des charges, selon que de besoin, et d'assurer le suivi de tous les contrats de service et d'entretien. Il a en outre pour tâche de conduire des évaluations techniques, s'il y a lieu, et de participer à l'établissement du budget concernant les dépenses communes de sécurité à l'échelle locale en collaboration avec le Bureau du Conseiller principal pour la sécurité. De plus, il supervise les services de sécurité incendie du quartier général et des centres de la Mission. Il établit et délivre par ailleurs les cartes d'identité de tous les membres du personnel des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et des groupes de gardes, ainsi que des consultants, des sous-traitants et des visiteurs pour l'ensemble de la Mission. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national). Le Groupe comprend deux sous-groupes : le Sous-Groupe de la sécurité incendie et le Sous-Groupe des cartes d'accès et d'identité. Le Sous-Groupe de la sécurité incendie assure les services en la matière, conduit des évaluations de la sécurité incendie dans les locaux de tous les centres, coordonne les questions se rapportant à la sécurité incendie avec ses homologues locaux et dispense des formations sur le sujet aux membres du personnel. Il se coordonne également avec les autres entités dans les centres afin d'assurer la sécurité incendie de tous les locaux des Nations Unies en Iraq. Le Sous-Groupe compte un spécialiste de la sécurité incendie (administrateur recruté sur le plan national) dans chaque centre. Le Sous-Groupe des cartes d'accès et d'identité établit et délivre les cartes d'identité aux membres du personnel des Nations Unies déployés en Iraq et les cartes d'accès aux sous-traitants travaillant pour le compte des Nations Unies en Iraq. Il est composé de deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local) à Bagdad.

140. Le Conseiller adjoint pour la sécurité des opérations coordonne les informations et les opérations relatives à la sécurité pour l'ensemble du pays. Son poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Il assume la fonction de Conseiller principal pour la sécurité en l'absence de ce dernier et supervise le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, le Groupe de coordination de la protection du personnel et les groupes de coordination de la sécurité de zone. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité est globalement responsable de la gestion de l'information touchant à la sécurité, de la planification des opérations et de l'appui aux activités des organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Centre échange des informations avec tous les centres et les organisations compétentes associées aux Nations Unies et participe à des débats, ateliers et séances interinstitutions. Il rassemble quotidiennement des comptes rendus de situation et des informations, évalue les conditions de sécurité dans les zones de la Mission et leurs alentours, détermine quels sont les problèmes de sécurité et diffuse des avis sur la sécurité, et communique des informations en la matière à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, aux membres de la cellule de sécurité et aux autres membres du personnel des Nations Unies. En outre, il alimente et gère une base de données des événements consignés par les services de sécurité, établit des rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur la situation sécuritaire, établit des cartes des menaces et des risques auxquels se trouve confrontée la MANUI, participe à des missions d'évaluation des risques et s'entretient régulièrement avec ses clients. Les

attributions et les postes des différentes unités qui le composent se répartissent comme suit :

a) Le Groupe des plans de sécurité assure la planification et la coordination de toutes les activités opérationnelles de la Section de la sécurité, en étroite coopération avec les responsables de la Mission et des autres organismes. Il est en outre chargé de coordonner et de procéder à des évaluations concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle, les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et la gestion des risques de sécurité, ainsi qu'à l'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations, d'établir le plan de sécurité à l'échelle du pays et les plans de circonstance et de tenir à jour la base de données. Il évalue également les conditions de sécurité pour les hauts fonctionnaires des Nations Unies en visite, surveille les facteurs de risque, en particulier lorsque le dispositif de sécurité évolue rapidement, procède à des évaluations urgentes et publie des alertes. Il compte deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent local);

b) Le Centre des opérations de sécurité assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations courantes de la Section. Il constitue le centre névralgique de la Section en cas d'imprévus opérationnels et pour l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires secondaires. Il assure également la coordination des opérations en cas d'événement majeur ainsi que la supervision d'ensemble des installations de la Mission en coordination avec les forces de sécurité irakiennes et le groupe de gardes des Nations Unies. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (agent du Service mobile) et compte trois agents de sécurité (agents du Service mobile) et quatre assistants à la sécurité (agents locaux). Le Sous-Groupe de la localisation du personnel, qui relève du Centre, tient le registre de tous les déplacements des membres du personnel des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans la zone de la Mission. Il alimente et met systématiquement à jour les fichiers informatisés voulus afin de pouvoir rapidement extraire des renseignements nécessaires en cas de besoin. Il analyse les données statistiques et s'en sert pour établir des rapports aux fins de la planification prévisionnelle, coordonne les demandes d'habilitation de sécurité dans la zone de la Mission, s'assure qu'elles sont toutes conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et veille à ce que l'effectif soit maintenu en permanence à son maximum autorisé. De plus, il assure la liaison avec les bureaux du Représentant spécial, des représentants spéciaux adjoints et du chef d'état-major, ainsi qu'avec la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, les différents organismes des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité à New York pour tout ce qui concerne la localisation du personnel, les habilitations de sécurité et le tableau de gestion de l'effectif maximum autorisé pour tous les sites en Iraq. Il comprend deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);

c) Le Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité est chargé de collecter, de recouper et d'analyser les renseignements touchant directement ou indirectement à la sécurité du personnel, des biens et des programmes des organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, tout en échangeant des informations avec toutes les parties prenantes. Il prend part à des débats, ateliers et séances d'information sur la sécurité interinstitutions, recueille des renseignements, évalue les conditions de sécurité,

recense les questions à ce sujet, établit et diffuse des avis urgents et communique des informations en la matière à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux autres membres du personnel des Nations Unies. En outre, il alimente et gère une base de données des événements relatifs au personnel et aux programmes consignés par les services de sécurité, établit des rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur la situation sécuritaire et les envoie aux clients concernés, établit des cartes des menaces et des risques auxquels se trouve confrontée la MANUI et participe à des missions d'évaluation de la sécurité. Il est dirigé par un analyste principal des informations sur la sécurité (P-4), qui remplace le Chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité en son absence et supervise trois cellules :

i) La cellule d'acquisition présente en temps utile, au personnel et aux administrateurs de programmes des Nations Unies en Iraq, des renseignements exacts et fiables sur les menaces à la sécurité et entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle compte deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent local);

ii) La cellule de collation est chargée de regrouper les renseignements sur la sécurité recueillis auprès d'informateurs et des parties prenantes, et de tenir les bases de données principales des événements consignés par les services de sécurité (système d'information géographique, base de données informatique et système de niveaux d'insécurité). Elle réexamine et perfectionne en permanence les produits d'information sur la sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des besoins des clients. En outre, elle communique des renseignements sur la sécurité aux clients et aux divers utilisateurs finals par voie écrite, orale et visuelle, établit des comptes rendus journaliers, hebdomadaires et bimensuels destinés au Conseiller principal pour la sécurité, au personnel des Nations Unies, à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux groupes de travail des services de sécurité et entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle est composée d'un agent de sécurité (agent du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);

iii) La cellule d'analyse est chargée de traiter et d'analyser les informations sur la sécurité, repérer les menaces potentielles et déterminer l'évolution de la situation. Elle est également chargée de préparer des produits d'information sur la sécurité et de suivre et d'analyser les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité. Elle passe également les informations au crible pour aider le Conseiller principal pour la sécurité à planifier les missions en Iraq, et, à cet effet, elle aide les organisations participant au système de gestion de la sécurité à planifier et à coordonner leurs opérations et prête une assistance permanente en matière de sécurité. Elle compte trois agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent local);

d) Le Groupe de la protection rapprochée assure de façon efficace et professionnelle la sécurité et la sûreté rapprochée de l'ensemble du personnel des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies de façon à leur permettre de mener à bien les programmes et sécurise leur environnement de travail dans tous les lieux d'affectation en Iraq. Il est dirigé par un administrateur responsable de la coordination des mesures de protection

rapprochée (P-3), secondé par un agent de protection rapprochée (agent du Service mobile). Il comprend cinq équipes de protection rapprochée à Bagdad. Chaque équipe est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux, et de neuf membres (agents du Service mobile), conformément aux directives en vigueur du Groupe de la protection du Département de la sûreté et de la sécurité. Les cinq équipes sont les suivantes :

- i) L'équipe 1 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général lors de tous ses déplacements, tant en Iraq qu'ailleurs, en tenant compte de la dernière évaluation des risques de sécurité; lorsque le Représentant se trouve hors de la zone de la Mission, l'équipe assure la protection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, du personnel de la Mission et des hauts responsables des organismes des Nations Unies de passage lors de leurs déplacements dans la Zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Elle est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux, de neuf membres (agents du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local), qui assume également les fonctions de chauffeur;
- ii) L'équipe 2 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée des deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général lors de leurs déplacements et de leurs activités en Iraq. Lorsque ces derniers se trouvent en dehors du pays, elle assure la protection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et du personnel des services organiques de la MANUI lors des missions qu'ils effectuent dans la Zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Elle est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux et de neuf membres (agents du Service mobile);
- iii) L'équipe 3 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du personnel des services organiques de la Mission. Elle assure également la protection rapprochée des hautes personnalités des Nations Unies de passage, détermine les conditions de sécurité et mène des activités de reconnaissance préalables sur les divers sites à Bagdad ou ailleurs. Elle est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux, de neuf membres (agents du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local), qui assume également les fonctions de chauffeur;
- iv) L'équipe 4 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des opérations courantes par véhicules blindés (de type Hippo) et d'apporter une assistance lors des missions d'appui logistique et d'assurer le transport des membres du personnel des organisations relevant du système de la gestion de la sécurité lors de leurs déplacements en direction ou en provenance du terminal de l'aéroport commercial de Bagdad. Au côté des autres équipes de protection rapprochée, elle appuie également toutes les missions en Zone rouge, si nécessaire. Elle est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux, de neuf membres (agents du

Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local), qui assume également les fonctions de chauffeur.

v) L'équipe 5 est responsable des interventions rapides en cas d'atteinte à la sécurité ou d'urgence touchant le personnel ou les biens des organismes des Nations Unies. Cette équipe d'alerte est disponible rapidement pour les opérations de recherche et de sauvetage. En outre, elle assure la protection des membres des équipes de pays des Nations Unies lors de leurs déplacements habituels. Elle est constituée de 14 agents de protection rapprochée, d'un chef d'équipe (agent du Service mobile), de quatre adjoints (agents du Service mobile) travaillant par équipe de deux et de neuf membres (agents du Service mobile);

e) Quatre groupes de coordination de la sécurité de zone rendent compte au Conseiller principal pour la sécurité, par l'intermédiaire du Conseiller adjoint pour la sécurité :

i) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad est chargé de la coordination et de l'exécution des activités ayant trait à la sécurité dans le centre de l'Iraq, couvrant les provinces de Bagdad, Diyala, Anbar et Najaf. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (poste P-4 imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), secondé par deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (1 agent local dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité) à Diyala. Le Groupe est composé des sous-groupes suivants :

a. Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des bureaux et des complexes résidentiels de la MANUI, y compris le complexe D2 et ceux de Diwan et Tamimi, ainsi que les bases logistiques et ateliers. Il est chargé de coordonner les fonctions de contrôle des accès avec les autres sections de la MANUI, les coordonnateurs pour les questions de sécurité des équipes de pays et les groupes de gardes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autorités locales en charge de la sécurité afin de veiller au respect rigoureux des procédures de contrôle des accès dans tous les locaux des Nations Unies. Il est également chargé de superviser et de former les gardes et d'assurer le bon fonctionnement de tous les équipements de sécurité, tels que les systèmes de vidéosurveillance et de radiocommunication et appareils de détection. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (agent du Service mobile), secondé par deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et 35 assistants à la sécurité (agents locaux);

b. La salle radio, qui est essentiellement chargée de maintenir une permanence radio entre le personnel et les opérations des Nations Unies et compte huit opérateurs (agents locaux);

c. La Base de soutien de proximité à l'aéroport international de Bagdad, qui est responsable des opérations menées au niveau de son centre opérationnel, coordonne également les vols assurés par les Nations Unies au départ et à l'arrivée, les voyages des membres du personnel effectués par vols commerciaux et les expéditions logistiques. L'équipe compte un responsable de la sécurité (agent du Service mobile), secondé par un autre spécialiste de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants à la

sécurité (agents locaux), l'un étant chargé de la sécurité des locaux et l'autre de la sécurité incendie;

d. Le Sous-Groupe de la sécurité de Najaf aide la Section de la sécurité à apporter un appui direct au nouveau bureau mis en place dans cette ville. Il collecte des informations relatives à la sécurité et remplit toutes les tâches de liaison et de coordination avec les autorités locales pour les questions ayant trait à la sûreté et la sécurité du personnel. Il est appuyé par un assistant à la sécurité (agent local);

ii) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil est responsable des opérations du centre opérationnel pour la Région du Kurdistan. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (poste P-4 imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), qui assume les fonctions de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain pour la Région du Kurdistan, secondé par un autre spécialiste de la sécurité (P-3), qui assume les fonctions de coordonnateur adjoint, et un assistant administratif (agent local). Le Groupe est constitué de 10 sous-groupes :

a. Le Sous-Groupe des opérations, qui compte deux spécialistes de la sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants à la sécurité (agent local);

b. Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux, qui est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans la zone relevant de sa compétence et compte deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et 17 assistants à la sécurité (agents locaux);

c. Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière, et comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);

d. Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui est chargé de la collecte, du recoupement, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité, et compte un spécialiste de la sécurité auxiliaire (P-2) secondé par un autre spécialiste de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national);

e. Le Sous-Groupe de la salle radio, qui maintient une permanence radio et compte six opérateurs (agents locaux);

f. Le Sous-Groupe de la formation sur les questions de sécurité et de l'administration, qui fournit une assistance administrative et coordonne l'organisation des stages de formation à la sécurité et à la sûreté en mission à l'intention des nouvelles recrues et des cours de remise à niveau. Il assume également la fonction de liaison avec les autorités de la Région du Kurdistan. Il est composé d'un agent de sécurité (agent du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);

g. Le Sous-Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui est chargé d'établir et de délivrer les cartes d'identité et les laissez-passer pour la Région du Kurdistan et qui comprend un assistant aux cartes d'identité et laissez-passer (agent local);

h. Le Sous-Groupe des enquêtes sur les atteintes à la sécurité, qui est chargé de conduire des enquêtes sur les atteintes à la sécurité du personnel et

des biens des Nations Unies et qui compte un agent de sécurité (agent du Service mobile);

i. Le Sous-Groupe de la sécurité de Dahouk, qui est chargé de la coordination des mesures de sécurité dans cette région et qui compte un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un assistant à la sécurité (agent local), tous deux inscrits au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

j. Le Sous-Groupe de la sécurité de Souleïmaniyé, qui est chargé de la coordination des mesures de sécurité et qui compte un spécialiste de la sécurité (P-3), secondé par un assistant à la sécurité (agent local), dont les postes sont tous deux inscrits au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

iii) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk est chargé de coordonner les activités de sécurité du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), qui est secondé par un autre spécialiste de la sécurité (P-3). Il compte cinq sous-groupes :

a. Le Sous-Groupe des opérations, dont les deux assistants à la sécurité (agents locaux) fournissent un appui opérationnel en matière de sécurité;

b. L'équipe de protection rapprochée est essentiellement chargée d'assurer les services de protection rapprochée pour toutes les missions, activités et programmes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq. Elle apporte une assistance lors des missions d'appui logistique et assure le transport entre Kirkouk et Erbil de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle à Kirkouk. Elle est constituée de huit agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local), qui assume également les fonctions de chauffeur;

c. Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel en la matière dans le lieu d'affectation;

d. Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui sert de pôle pour la collecte, le recoupement, l'évaluation et l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile);

e. La salle radio, qui est essentiellement chargée de maintenir une permanence radio et compte six opérateurs (agents locaux);

iv) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassora est responsable de la coordination des mesures de sécurité du centre opérationnel de Bassora. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (poste de classe P-3 imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), secondé par un autre spécialiste de la sécurité (P-3), qui assume la fonction d'adjoint. Il compte cinq sous-groupes :

a. Le Sous-Groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel et compte un agent de sécurité (agent du Service mobile) et deux assistants à la sécurité (agents locaux), dont l'un des postes est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

b. L'équipe de liaison en matière de sécurité, qui est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions des Nations Unies entreprises dans la Zone rouge des provinces du sud ainsi que celle de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle dans la région de Bassora et qui compte deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local), qui exerce également la fonction de chauffeur;

c. Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel en la matière dans le lieu d'affectation;

d. Le Sous-Groupe des informations en matière de sécurité, qui sert de pôle pour la collecte, le recoupement, l'évaluation et l'analyse des renseignements relatifs à la sécurité et compte un assistant à la sécurité (agent local);

e. La salle radio, qui est essentiellement chargée de maintenir une permanence radio au lieu d'affectation et compte six opérateurs (agents locaux);

141. Le Groupe de la sécurité au Koweït est chargé de prêter appui à la Section de la sécurité en Iraq pour ce qui est de la liaison avec les autorités du pays hôte et l'agent habilité du Koweït. Il est constitué de cinq assistants à la sécurité (agents locaux).

Changements à apporter à la structure de la Mission

142. Il a été proposé de supprimer les cinq postes ci-après dans la mesure où ils ont été vacants pendant plus de 18 mois et ne sont plus nécessaires : un assistant à la sécurité (agent local) dans une équipe de protection rapprochée à Bagdad, un assistant à la sécurité (agent local) dans le Sous-Groupe de la sécurité des locaux à Erbil, deux assistants à la sécurité incendie (agents locaux), dans les sous-groupes de la sécurité incendie à Bassora et Kirkouk respectivement, et un administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3) dans le Groupe de la protection rapprochée à Bagdad.

143. Il est proposé de transférer : a) quatre postes d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (agent du Service mobile) du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassora au Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil; b) deux postes d'agent de protection rapprochée (agent du Service mobile) du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk au Groupe de la protection rapprochée à Bagdad; c) un poste d'assistant à la sécurité (agent local) de Bagdad à Najaf afin d'aider le nouveau bureau qui y a été mis en place à fournir les services de sécurité nécessaires au personnel et à établir des contacts avec les autorités locales pour coordonner toutes les questions relatives à la sûreté et la sécurité du personnel.

144. Ces transferts permettront d'accroître l'efficacité des groupes compte tenu des conditions de sécurité et des opérations humanitaires menées. Ils visent également à favoriser le regroupement des ressources allouées à la sécurité en fonction de la structure hiérarchique et de l'organigramme de la Section de la sécurité intégrée.

B. Appui à la mission

145. En 2017, la composante appui à la mission continuera d'axer son travail sur l'alignement progressif de ses structures organisationnelles sur le nouveau modèle de prestation de services, mis en place au titre de la Stratégie globale d'appui aux missions. L'équipe de gestion de la composante appui continuera d'exercer les fonctions internes essentielles qui exigent une présence sur place, tout en étant mieux structurée pour fournir au Représentant spécial du Secrétaire général les services, conseils et appuis améliorés nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Mission.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Postes soumis à recrutement international :

Suppression d'un poste temporaire (P-5)

Postes soumis à recrutement national :

Suppression d'un poste temporaire (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	1	1	2	6	–	10	6	–	16	–	6	–	22
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	1	–	2	6	–	9	6	–	15	–	5	–	20
Variation	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)

146. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission dirige cette composante et fait rapport au Représentant spécial du Secrétaire général. Le Chef de l'appui à la mission (D-1) donne des conseils stratégiques aux hauts responsables des missions au sujet de l'appui nécessaire en matière de gestion, de logistique et d'administration pour que la MANUI puisse mener à bien le mandat qui lui a été confié. En tant que membre de l'équipe de direction de la Mission, le titulaire du poste participe à la planification des activités de la Mission en s'attachant spécifiquement aux domaines d'appui, et contribue à coordonner l'approche adoptée pour l'exécution du mandat de la Mission afin d'en assurer la cohérence. Le Chef de l'appui à la mission veille à ce que les ressources budgétaires, humaines et matérielles de la Mission soient utilisées de manière optimale pour appuyer l'exécution du mandat dans l'ensemble des composantes de la Mission et décide de l'éventuelle révision des priorités au cours de l'exercice budgétaire, en fonction des domaines à privilégier pour assurer l'exécution effective du mandat de la Mission. Le titulaire du poste veille à ce que les rapports de présentation et d'exécution du budget soient établis conformément aux directives du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Il est également responsable de l'application de la Stratégie globale

d'appui aux missions, et notamment des engagements pris pour que la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services partagés permettent aux opérations d'être menées de manière efficace. Il est par ailleurs chargé de mettre en place une série de mesures, de procédures, de pratiques et de normes abouties et conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, il est chargé de répondre aux audits et aux sollicitations du Groupe du contrôle hiérarchique, et de coordonner la formation de tout le personnel de la Mission. L'équipe de collaborateurs directs comprend le Chef de l'appui à la mission (D-1), deux fonctionnaires d'administration (1 P-4, 1 P-3) et un assistant administratif (Service mobile).

147. Le Chef de l'appui à la mission est représenté dans chaque bureau régional par :

- a) Un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3), secondé par deux assistants administratifs (agents locaux) à Erbil;
- b) Un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3) à Kirkouk.

148. Le Groupe des finances et du budget est chargé d'appliquer les politiques et procédures budgétaires, de préparer le budget de la Mission, de contrôler l'exécution du budget approuvé, ainsi que d'établir divers rapports et analyses. Il est dirigé par le Chef de la Section des finances et du budget (P-4), basé à Bagdad, qui est épaulé par un fonctionnaire des finances et du budget (P-3) basé à Erbil, un fonctionnaire des finances et du budget (Service mobile) basé à Bagdad, et trois assistants (finances), dont un agent du Service mobile basé à Bagdad, un agent local basé à Bagdad et un agent local basé à Erbil.

149. Le Groupe de la gestion des marchés, établi à Bagdad, supervise et gère les marchés conclus par la Mission. Il est dirigé par un fonctionnaire chargé des marchés (P-3), qui est secondé par un assistant administratif (agent local).

150. Le Groupe de gestion de l'information est chargé du suivi de l'ensemble de la correspondance, y compris les télégrammes chiffrés, les télécopies, les requêtes urgentes émanant du Groupe du contrôle hiérarchique et d'autres messages internes adressés au Chef de l'appui à la mission. Il comprend deux assistants de gestion de l'information (Service mobile) basés à Bagdad.

151. Le Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité, qui fait rapport au Chef de l'appui à la mission, est chargé d'exécuter l'ensemble des tâches de planification dans tous les domaines de l'appui à la mission et renforce les fonctions de contrôle, de coordination et de mise en conformité pour faire en sorte que la Mission respecte toutes les dispositions énoncées dans les circulaires administratives, les directives et les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, entre autres. Il examine, s'il y a lieu, toutes les observations formulées dans le cadre des audits, les rapports de la Commission d'enquête et les projets d'intervention élaborés pour y répondre de manière appropriée, en consultation avec le Chef de l'appui à la mission. Il suit également la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête. Le Groupe est dirigé par un spécialiste de la planification (P-3), qui est secondé par un fonctionnaire d'administration chargé du contrôle de conformité (Service mobile), basé à Bagdad.

Changements à apporter à la structure de la Mission

152. Il est proposé de supprimer deux postes temporaires, un poste de Responsable principal de projets (P-5) et un poste d'assistant administratif (agent local), qui, après avoir été vacants pendant plus de 18 mois, n'ont plus de raison d'être.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Postes soumis à recrutement international : *Reclassification d'un poste temporaire (Service mobile en agent local)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	1	–	–	–	1	2	–	3	–	3	–	6
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	4	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	–	–

153. Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation, le Chef adjoint de l'appui à la mission supervise les sections et le groupe ci-après : la Section des services médicaux; le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie; la Section des ressources humaines; la Section de la formation; la Section de la gestion des installations et des services; la Section des achats; la Section de la gestion du matériel;

154. Le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission à Erbil est composé du Chef adjoint (P-5), qui est secondé par un assistant administratif (Service mobile). Le Bureau comprend deux groupes : le Groupe des visas à Koweït, comprenant un attaché de liaison (agent local), et le Groupe des voyages et des visas à Bagdad, qui comprend un assistant chargé des voyages (agent local) et deux attachés de liaison (agents locaux).

Changements à apporter à la structure de la Mission

155. Il est proposé que le poste d'assistant chargé des voyages (Service mobile) soit reclassé en poste d'assistant chargé des voyages (agent local). Basé à Bagdad, il supervisera les deux agents recrutés sur le plan national et apportera une aide pour traiter les affaires de visas avec le Gouvernement iraquien. La plupart des membres du personnel recruté sur le plan international sont basés à Bagdad, où il est nécessaire d'avoir de nombreux contacts avec le Ministère des affaires étrangères pour assurer le renouvellement des visas de cette catégorie de personnel de l'Organisation des Nations Unies. Les autres attributions relatives à la gestion de voyages qui avaient été envisagées pour ce poste, telles que la gestion de voyages sur des lignes commerciales à l'intérieur de l'Iraq, ne se sont pas concrétisées, dû au fait que les compagnies aériennes locales n'ont pas reçu d'autorisation de vol. Les autres voyages internationaux sont gérés par le Bureau d'appui commun de Koweït.

Section des services médicaux

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	4	–	5	4	–	9	–	3	–	12
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	4	–	5	4	–	9	–	3	–	12
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

156. La Section des services médicaux, qui est responsable de la santé et du bien-être du personnel civil ainsi que des soins médicaux qui lui sont prodigués, sera chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux ainsi que de l'organisation du suivi sanitaire et des services de prévention pour l'ensemble du personnel de la MANUI. Elle coordonnera également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, et établira des plans d'action pour les urgences médicales.

157. À Bagdad, la Section est dirigée par un chef du service médical (P-4), qui est secondé par un médecin (P-3), un pharmacien (P-3), un technicien de laboratoire (Service mobile), un infirmier (Service mobile), un assistant administratif (Service mobile) et deux infirmiers (agents locaux).

158. À Kirkouk, le dispensaire de niveau 1 dispose d'un médecin (P-3) et d'un infirmier (Service mobile).

159. À Erbil, le dispensaire de niveau 1 dispose d'un médecin (P-3) et d'un infirmier (agent local).

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	–	–	3
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

160. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie a pour objet principal de promouvoir la qualité de vie et le bien-être psychologique et social du personnel. Il est dirigé par un Conseiller du personnel (P-4), basé à Bagdad, qui est épaulé par un spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national), en poste à Bagdad et par un Conseiller du personnel (P-3), en poste à Erbil.

Section des ressources humaines

Postes soumis à recrutement national :

Suppression d'un poste temporaire (agent local)

Transfert d'un poste temporaire (agent local) du Service de soutien spécialisé au Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel

Gain de deux postes temporaires (agents locaux) par transfert de la Section des ressources humaines au Bureau d'appui commun de Koweït

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	3	–	9	
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	4	–	10	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	

161. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4), basé à Bagdad, exerce les fonctions de conseiller en ce qui concerne les politiques et pratiques de gestion des ressources humaines en vigueur à la MANUI et se concerte activement avec le Bureau d'appui commun de Koweït pour faire en sorte que les services au personnel soient assurés efficacement et en temps voulu. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines pour le personnel continueront d'être exécutées sous l'égide du Bureau d'appui commun de Koweït, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions.

162. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4), basé à Bagdad, est secondé par neuf fonctionnaires chargés des ressources humaines, comme suit : deux spécialistes des ressources humaines (Service mobile); trois assistants chargés des ressources humaines (Service mobile) et quatre assistants chargés des ressources humaines (agents locaux). La Section est organisée en trois groupes et une cellule, à savoir :

a) Le Groupe du recrutement, basé à Bagdad, est chargé de l'intégralité des procédures de recrutement et d'affectation du personnel civil (personnel recruté sur les plans national et international, vacataires et consultants) jusqu'à l'étape de la sélection. Il est composé d'un spécialiste des ressources humaines et d'un assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) qui sont épaulés par deux assistants chargés des ressources humaines (agents locaux);

b) Le Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel, basé à Bagdad, qui est en contact avec le Bureau d'appui commun de Koweït et les bureaux régionaux, fera office de bureau de liaison pour fournir des renseignements aux membres du personnel sur les droits et prestations auxquels ils peuvent prétendre, traitera des questions relatives à Umoja, et tiendra à jour les données à l'intention des groupes de gardes des Nations Unies. Il se compose de deux assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local);

c) Le Service de soutien spécialisé, basé à Erbil, traite des questions stratégiques essentielles dans les domaines de la planification, de l'assurance-qualité, des relations entre le personnel et l'administration, de l'administration de la justice, des examens des besoins en personnel civil, de la gestion des carrières, de l'orientation et du perfectionnement du personnel, de la gestion de la performance, et de la classification. Il fait office de centre de liaison régional en ce qui concerne les ressources humaines à Erbil. Il se compose d'un spécialiste des ressources humaines (Service mobile) et d'un assistant chargé des ressources humaines (agent local);

d) La Cellule des données sur le personnel, basée à Erbil, tient à jour les tableaux d'effectifs et les avis de vacance de postes, et s'occupe de la gestion et de la communication de l'information relative aux ressources humaines. Elle se compose d'un assistant chargé des ressources humaines (Service mobile).

Changements à apporter à la structure de la Mission

163. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) du Service de soutien spécialisé à Bagdad, car ce poste, vacant depuis plus de 18 mois, n'a plus de raison d'être.

164. Il est proposé de transférer à Bagdad deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agents locaux) du Bureau d'appui commun de Koweït, car la MANUI prend le relais des activités de recrutement du personnel sur le plan national. Les titulaires seront chargés de fournir des services de gestion des ressources humaines sur place au personnel de la Mission recruté sur le plan national, en particulier dans le domaine du recrutement de cette catégorie de personnel.

165. Compte tenu des attributions supplémentaires consistant à assumer l'intégralité du recrutement du personnel recruté sur le plan national, des vacataires et des consultants, il est proposé de centraliser le Groupe du recrutement à Bagdad. Ce changement a pour objet de renforcer le Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel, compte tenu de son importance, étant donné qu'à compter du 1^{er} novembre 2016, Umoja sera utilisé pour gérer le personnel recruté sur le plan national. Par conséquent, il est proposé de transférer un poste temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) du Service de soutien spécialisé au Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel.

Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec le Chef de la Section des ressources humaines.

Section de la formation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	1	2	–	5	
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	1	2	–	5	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

166. La Section de la formation est chargée d'appliquer la politique de l'ONU en matière de formation et de perfectionnement afin de permettre aux membres du personnel de la MANUI d'améliorer leurs compétences, de se perfectionner et d'élargir ainsi leurs perspectives de carrière. Elle coordonne l'organisation de cours dans les locaux de la Mission comme à l'extérieur, et conseille les administrateurs de programme sur l'exécution du plan d'apprentissage de la Mission. Elle administre également les programmes d'orientation et veille à ce que le personnel suive bien les cours obligatoires de l'ONU.

167. Le Chef de la Section de la formation (P-4), basé à Erbil, est secondé par un spécialiste du perfectionnement du personnel (Service mobile) et par un assistant (perfectionnement du personnel; agent local). En outre, la Section comprend un spécialiste du perfectionnement du personnel (administrateur recruté sur le plan national), basé à Bagdad.

168. À Koweït, la Section se compose d'un Assistant (perfectionnement du personnel), qui collabore étroitement avec le Groupe du règlement des fournisseurs du Bureau d'appui commun de Koweït pour procéder au traitement des factures établies au titre des activités de formation et autres processus ayant trait au financement, et assure la liaison au quotidien avec le Groupe des voyages du Bureau d'appui commun de Koweït pour traiter les demandes d'autorisation de voyage dans le cadre de séances de formations externes, en plus du traitement des demandes de formation externe et de suivi des fonds.

Section de la gestion des installations et des services

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	–	6	–	13	–	19
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	–	6	–	13	–	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

169. La Section de la gestion des installations et des services est responsable des services contractuels suivants : nettoyage, blanchisserie, entretien de la salle de sport, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, courrier et valise diplomatique, messagerie et hébergement nécessaires au personnel dans tous les lieux d'affectation.

170. Elle est dirigée par un Chef de la gestion des installations et des services (Service mobile) basé à Bagdad, qui est épaulé par huit assistants pour la gestion des installations et des services (2 agents du Service mobile et 6 agents locaux) et par un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local).

171. À l'aéroport international de Bagdad, la Section dispose d'un assistant pour la gestion des installations et des services (Service mobile). À Koweït, elle dispose d'un assistant pour la gestion des installations et des services (agent local) et de deux assistants chargés du courrier et de la valise diplomatique (agents locaux). À Erbil, la Section dispose de trois assistants pour la gestion des installations et des services (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) et d'un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local). À Kirkouk, la Section est appuyée par un assistant pour la gestion des installations et des services (Service mobile).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression d'un poste temporaire (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>		<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5	1	14	–	20
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5	1	13	–	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

172. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission soient coordonnées, efficaces, rationnelles et conformes au Règlement financier et règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes déontologiques de l'ONU.

173. Le chef de la Section des achats (P-4), basé à Bagdad, veille à ce que la Section assume la charge de travail et applique les procédures d'achat de l'Organisation de manière efficace et efficiente, notamment grâce à la rotation semestrielle des marchandises entre unités de travail, dont la mise en œuvre est prévue pour 2017, conformément à la politique menée par la Section en matière de prévention de la fraude.

174. La Section des achats se compose des quatre groupes suivants :

a) Le Groupe 1, basé à Bagdad, est chargé des achats de biens et de services ainsi que des projets de travaux pour la Section du génie, la Section de la gestion du matériel et la Section de la gestion des installations et des services. Il est dirigé par un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) qui est secondé par trois assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

b) Le Groupe 2, basé à Bagdad, est chargé des achats de biens et de services pour la Section de la gestion centralisée des stocks, la Section de la sécurité et la Section des voyages, ainsi que de la vente du matériel réformé appartenant aux Nations Unies dans le centre et le sud de l'Iraq. Le Groupe est dirigé par un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile), qui est secondé par quatre assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe 3, basé à Erbil, est chargé des achats de biens et de services pour la Section des transports et la Section de la formation, ainsi que de la vente du matériel réformé appartenant aux Nations Unies dans le nord de l'Iraq. Le groupe est dirigé par un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile), secondé par un fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) et par un assistant aux achats (agent local);

d) Le groupe 4, basé à Koweït, est chargé des achats de biens et de services pour la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, ainsi que de la vente du matériel réformé des Nations Unies au Koweït, de la livraison des produits achetés aux fournisseurs, de l'archivage et des rapports statistiques. Le Groupe est dirigé par un assistant principal aux achats (agent local) secondé par cinq assistants aux achats (agents locaux);

Changements à apporter à la structure de la Mission

175. Il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant aux achats (agent local) qui, après avoir été vacant pendant plus de 18 mois, n'a plus de raison d'être.

Section de la gestion du matériel

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	7	–	8	–	14	–	22
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	7	–	8	–	14	–	22
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

176. La Section de la gestion du matériel est chargée de fournir une large gamme de services d'appui à la gestion du matériel à divers acteurs de la Mission : contrôle du matériel et inventaire physique, réception et inspection des biens, traitement des réclamations, intervention du Comité de contrôle du matériel, cession des actifs et gestion des immobilisations corporelles.

177. Le Chef de la Section de la gestion du matériel (P-4), en poste à Bagdad, supervise les activités quotidiennes de la Section; il est épaulé par un spécialiste de la gestion du matériel (Service mobile) et par un administrateur chargé de la gestion des immobilisations incorporelles (Service mobile), basés à Bagdad.

178. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks est dirigé par un assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Service mobile), qui est épaulé par deux assistants à Bagdad, trois à Koweït et un à Erbil, ces six postes étant pourvus localement.

179. Le Groupe de la réception et de l'inspection est dirigé par un agent de supervision (Service mobile), épaulé par deux assistants (agents locaux) à Bagdad, un assistant (agent local) à Koweït et trois assistants (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) à Erbil.

180. Le Groupe du Comité des réclamations et du Comité de contrôle du matériel est dirigé par un assistant aux réclamations (Service mobile) basé à Bagdad, qui est épaulé par deux assistants (agents locaux) à Koweït.

181. Le Groupe de la cession du matériel est dirigé par un superviseur (Service mobile), épaulé par un assistant (agent local) en poste à Bagdad.

Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	–	2	–	4
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	–	2	–	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

182. Le responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement supervise l'ensemble et assure la direction générale des procédures d'acquisition, d'entreposage, de distribution, de gestion et de prestation de services afin de simplifier la passation des marchés et la prestation de services. La gestion de la chaîne d'approvisionnement englobe la Section de la gestion centralisée des stocks, la Section du génie, la Section du transport de surface, la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

183. Le responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5), basé à Bagdad, est secondé par un assistant administratif (agent local). Le Groupe de la logistique et du matériel appartenant aux contingents gère l'ensemble de l'appui fourni au groupe de gardes des Nations Unies. Il coordonne toutes les opérations de relève des gardes et se consulte avec les sections de la Mission afin que l'appui nécessaire soit fourni aux contingents conformément aux dispositions du mémorandum d'accord conclu avec les pays fournisseurs de contingents. Le Groupe est dirigé par un logisticien (P-3), en poste à Bagdad, qui est épaulé par un assistant administratif (agent local).

Section de la gestion centralisée des stocks

*Postes temporaires soumis à
recrutement national :*

*Transfert d'un poste temporaire (agent local)
du Koweït à Erbil*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel interna- tional)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>		<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	–	10	2	26	–	38
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	–	10	2	26	–	38
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

184. La Section de la gestion centralisée des stocks est dirigée par un responsable de la gestion centralisée des stocks (P-4), basé à Bagdad, et se compose de trois groupes : le Groupe des demandes de fourniture de biens et services et de l'administration des marchés, le Groupe de la gestion des stocks et le Groupe des carburants.

185. La principale fonction du Groupe des demandes de fourniture de biens et services et de l'administration des marchés est de mettre au point le plan annuel de passation des marchés de la Section sur la base du budget approuvé, et de passer les commandes en fonction de ce dont la Section a immédiatement besoin pour mener ses activités. Le Groupe gère également les contrats de l'entrepôt central en veillant à ce que les fournisseurs livrent les produits effectivement commandés et à ce que la Mission paie les factures en temps voulu pour profiter des remises accordées. Il travaille en collaboration avec le Groupe de la gestion des stocks pour éviter l'accumulation de stocks excédentaires et décomptabiliser les articles obsolètes. Basé à Erbil, il est dirigé par un gestionnaire de contrats (agent du Service mobile), épaulé par deux assistants aux stocks (1 agent du Service mobile, 1 agent local).

186. La principale fonction du Groupe de gestion des stocks est de regrouper les différents entrepôts spécialisés dans un entrepôt central, en conservant de petits dépôts régionaux situés près des zones d'opérations de la Mission. Cela simplifie l'application du principe de responsabilité s'agissant de la prestation de services, mesurée par l'aptitude à fournir des produits de qualité et par la communication de données qualitatives aux fins d'un contrôle par l'administration. Le Groupe est chargé de gérer de manière centralisée les biens et les produits de la Mission en vue de leur distribution aux utilisateurs finals. À Bagdad, il relève directement du responsable de la Section. Il compte un assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), deux assistants aux stocks et fournitures (agent du Service mobile), huit assistants aux entrepôts (agents locaux), quatre assistants aux fournitures (agents locaux), quatre assistants aux stocks et fournitures (agents locaux) et un assistant à l'administration de contrats (agent local), tous basés à Bagdad. Au Koweït, le Groupe sera appuyé par un assistant aux entrepôts (agent local). À l'aéroport international de Bagdad, il

comprend un assistant à l'administration de contrats (agent du Service mobile). À Erbil, il comprend un assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), cinq assistants aux entrepôts (1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents locaux) et un assistant à la gestion des stocks (agent du Service mobile). À Kirkouk, il comprend un assistant aux entrepôts (agent local).

187. En outre, compte tenu des changements opérés à l'échelle mondiale dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de biens et de services, la Section de la gestion centralisée des stocks comprend un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) chargé de regrouper les activités de liaison, de planification, de suivi et de coordination entre la Section, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres sections chargées de fournir des services d'appui à la Mission. L'assistant au soutien logistique fait rapport au Chef de la Section.

188. La principale fonction du Groupe des carburants est de gérer l'approvisionnement en carburant pour les véhicules et les groupes électrogènes. À Bagdad, le Groupe comprend un fonctionnaire chargé des carburants (administrateur recruté sur le plan national), épaulé par un assistant à la gestion des carburants (agent local). À l'aéroport international de Bagdad, il comprend un assistant à la gestion des carburants (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

189. Il est proposé de transférer un poste temporaire d'assistant aux entrepôts (agent local) du Koweït à Erbil pour faire face au pic d'activité à l'entrepôt central du fait du regroupement de l'entrepôt, des demandes de fourniture de biens et services et de l'administration des marchés en 2015.

Section du génie

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	2	–	3	2	–	5	–	33	–	38
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	2	–	3	2	–	5	–	33	–	38
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

190. La Section du génie veille à l'efficacité et à l'efficienne de la planification, de la gestion, de la rénovation, de l'entretien et de l'exploitation des locaux, pour les projets de construction qui concernent de nouveaux bâtiments, des rénovations, des réparations et l'amélioration de structures existantes, des installations de sécurité et des infrastructures telles que le système de production et de distribution d'électricité, le chauffage, le système de ventilation et de climatisation, le système d'approvisionnement en eau et de distribution de l'eau et le système de traitement et d'élimination des eaux usées. En outre, la MANUI a lancé des projets pilotes visant

à réduire la consommation d'énergie et son impact sur l'environnement en vue de diminuer de 50 % la consommation d'énergie d'ici à 2020.

191. Le Chef de la Section du génie (P-4), basé à Bagdad, est appuyé par un assistant administratif (agent local), un ingénieur (P-3), cinq électriciens (agents locaux), trois plombiers (agents locaux), un ingénieur eau et assainissement (agent local), deux opérateurs de groupes électrogènes (agents locaux), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), deux maçons (agents locaux), quatre techniciens chargés des systèmes de ventilation et de climatisation (agents locaux) et deux menuisiers (agents locaux).

192. À l'aéroport international de Bagdad, la Section est appuyée par un ingénieur (agent du Service mobile), un plombier (agent local), un assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et un technicien chargé des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (agent local).

193. Au Koweït, la Section est appuyée par un assistant ingénierie (agent local).

194. À Erbil, la Section est appuyée par un ingénieur (P-3), un mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), un menuisier (agent local), un assistant ingénierie (agent local), un plombier (agent local), un électricien (agent local) et un technicien chargé des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (agent local).

195. À Kirkouk, la Section est appuyée par un assistant ingénierie (agent du Service mobile), un technicien chargé des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (agent local) et un assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

Section du transport de surface

*Postes temporaires soumis à
recrutement national :*

*Suppression de 2 postes temporaires
(agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel interna- tional)	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	–	7	–	47	–	54
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	–	7	–	45	–	52
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)

196. La Section du transport de surface fournit des moyens et des services de transport terrestre à tous les membres du personnel et à tous les contingents sur tous les sites où opère la MANUI. Elle assure également certains services de transport pour l'équipe de pays des Nations Unies, moyennant remboursement des coûts.

197. Le chef des transports (P-4), basé à Bagdad, est appuyé par neuf techniciens automobiles (2 agents du Service mobile et 7 agents locaux), un agent chargé des transports (Service mobile), deux assistants (transports) (agents locaux), deux répartiteurs (agents locaux), huit opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), sept chauffeurs (agents locaux) et un assistant administratif (agent local).

198. À l'aéroport international de Bagdad, la Section est appuyée par un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et un technicien automobile (agent local).

199. Au Koweït, la Section est appuyée par un assistant (transports) (agent local), un technicien automobile (agent local) et deux chauffeurs (agents locaux).

200. À Erbil, la Section est appuyée par un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile), un assistant (transports) (agent local), un opérateur de véhicules lourds (agent local), quatre chauffeurs (agents locaux), trois mécaniciens automobiles (agents locaux) et un répartiteur (agent local).

201. À Kirkouk, la Section est appuyée par un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et un technicien automobile (agent local).

202. À Bassora, la Section est appuyée par un mécanicien automobile (agent local) et un chauffeur (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

203. Il a été proposé de supprimer un poste temporaire de chauffeur (agent local) à Erbil et un autre de mécanicien automobile (agent local) à Bagdad, ces postes, vacants depuis plus de 18 mois, n'étant plus nécessaires.

Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes

Postes temporaires soumis à recrutement international : *Transfert de 2 postes temporaires (1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) d'Erbil à l'aéroport international de Bagdad*

Postes temporaires soumis à recrutement national : *Transfert d'un poste temporaire (agent local) du Koweït à l'aéroport international de Bagdad*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	1	1	3	14	–	17	1	18	–	36
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	1	1	3	14	–	17	1	18	–	36
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

204. Les composantes contrôle des mouvements et opérations aériennes des services d'appui à la Mission ont été pleinement intégrées au sein d'une seule et même Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes. Cette approche intégrée permet des gains d'efficacité opérationnelle et réduit les effectifs totaux nécessaires. On trouve dans le Manuel de sécurité aérienne, produit par le Département de l'appui aux missions et approuvé par l'Assemblée générale, les Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires qui donnent des indications précises sur les fonctions, les rôles et les tâches que la Section doit accomplir. La charge de travail nécessaire pour respecter ces politiques ainsi que la durée des opérations quotidiennes, les divers problèmes techniques propres à la zone de mission et les besoins et attentes des clients, chacun de ces éléments est pris en considération pour déterminer les effectifs dont a besoin la Section. L'insécurité régnant à Bagdad rend problématique la disponibilité de personnel recruté sur le plan national dans cette ville. Cela a une forte incidence sur le ratio personnel recruté sur le plan national/personnel recruté sur le plan international que la Section peut maintenir tout en garantissant la fourniture des services lorsque ceux-ci sont demandés. En raison des cycles des congés de détente s'appliquant à la Mission, à tout moment donné, en moyenne 33 % du personnel recruté sur le plan international est en congé, sous une forme ou une autre. Cet élément est également important dans la définition des besoins en personnel recruté sur le plan international de la Section.

205. En mai 2016, des fonctionnaires du transport aérien et des fonctionnaires de l'organisation des mouvements et transports de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions ont procédé à une évaluation opérationnelle des besoins de la Mission en matière de transport aérien et de mouvement, ainsi que des effectifs et des autres ressources nécessaires pour permettre de fournir de façon efficace et efficiente les services de transports aériens et de contrôle des mouvements dont la Mission a besoin. Le plan de dotation en effectifs proposé pour 2017 est tout à fait compatible avec les conclusions et recommandations relatives aux effectifs figurant dans le rapport d'évaluation opérationnelle du Siège.

206. La Section est chargée de la planification et de la gestion des opérations aériennes et des opérations de contrôle des mouvements de la Mission. Elle est dirigée par le Chef des transports aériens (P-4), basé à la Base de soutien de proximité de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad. Elle comprend le Centre de coordination des mouvements et le Groupe de l'appui technique et du budget et de l'administration, tous deux situés à la Base de soutien de proximité. Les bureaux de liaison de la Section à Erbil, au quartier général de la MANUI au centre de Bagdad et au Koweït opèrent sous la direction et la supervision du Chef de la Section.

207. Le personnel du Centre de coordination des mouvements planifie, gère et supervise toutes les opérations de la Section et fournit tous les services d'appui et les interfaces dont les clients ont besoin pour élaborer leurs plans de mouvements. Conformément aux recommandations formulées par la Commission d'enquête établie suite à un accident aérien au cours duquel plusieurs personnes ont péri, survenu dans une autre Mission en raison de problèmes de sécurité, le Centre s'est doté d'une cellule spéciale chargée de recueillir et de tenir à jour toutes les informations dont la Mission dispose sur la sûreté et les conditions de sécurité dans son espace aérien, puis de les analyser afin de déterminer les menaces et les niveaux

de risque que chacune d'entre elles fait peser sur les opérations aériennes des Nations Unies.

208. Le Centre de coordination des mouvements est dirigé par deux fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national), épaulés par quatre assistants aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile, 2 agents locaux) et huit assistants au contrôle des mouvements (4 agents du Service mobile, 4 agents locaux).

209. Le Groupe de l'appui technique et du budget et de l'administration opère lui aussi depuis la Base de soutien de proximité. Il est dirigé par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile), qui est épaulé par un autre fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2), deux assistants aux opérations aériennes (agents du Service mobile), un assistant d'équipe (agent local) et un assistant au contrôle des mouvements (agent local).

210. Les bureaux de liaison de la Section sont dirigés par un chef du contrôle des mouvements (agent du Service mobile), basé au siège de la Section, et reçoivent l'appui du personnel chargé du contrôle intégré des mouvements et des opérations aériennes en poste dans les bureaux de liaison du centre de Bagdad, du Koweït et d'Erbil.

211. Le bureau de liaison de la Section établi au siège de la MANUI, dans la Zone internationale du centre de Bagdad, est chargé de coordonner et de réguler la circulation de quatre à six convois routiers escortés par jour, sept jours par semaine. Ces convois transportent tous les membres du personnel qui arrivent à la Mission et qui en partent, les membres du personnel des Nations Unies en visite et la plupart des membres du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies entre le quartier général de la MANUI et la compagnie aérienne commerciale et les terminaux de passagers de la Base de soutien de proximité de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad. Le bureau établi dans la Zone internationale de Bagdad bénéficie de l'appui de trois assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile, 1 agent local).

212. Au Koweït, les opérations de régulation de la circulation des aéronefs et de gestion du fret bénéficient de l'appui de deux assistants aux opérations aériennes (agents locaux) et de deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

213. À Erbil, les opérations de gestion du fret et les services au sol à l'intention des passagers et concernant le fret sont appuyés par six assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile, 4 agents locaux) et un assistant aux opérations aériennes (agent local).

Changements à apporter à la structure de la Mission

214. Pour optimiser les gains d'efficacité résultant de la centralisation de la gestion et des fonctions relatives aux opérations, il est proposé de transférer un poste temporaire de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) d'Erbil à la Base de soutien de proximité à Bagdad. Il est proposé de transférer un poste temporaire d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) du Koweït à la Base de soutien de proximité, qui se trouve à l'intérieur de l'aéroport international de Bagdad.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Postes temporaires soumis à recrutement international : *Transfert de 2 postes temporaires (agents du Service mobile) de Bagdad à Erbil*

Postes temporaires soumis à recrutement national : *Transfert d'un poste temporaire (agent local) de Bassora à Bagdad*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel internationa- l)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	2	–	3	11	–	14	3	29	–	46	
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	2	–	3	11	–	14	3	29	–	46	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

215. La Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications est chargée de la planification, de l'installation et de la maintenance de l'ensemble des infrastructures et systèmes de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications dans la zone de mission.

216. La Section est dirigée par le Chef des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (P-4), basé à Bagdad, qui est appuyé par un informaticien (P-3), un spécialiste des télécommunications (administrateur recruté sur le plan national), un spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), deux assistants informaticiens (agents du Service mobile), huit informaticiens (agents locaux), deux assistants aux télécommunications (agents du Service mobile), trois techniciens en télécommunications (agents locaux) et un assistant au système d'information géographique (agent local).

217. La Section opère depuis la Base de soutien de proximité, sise à l'aéroport international de Bagdad. Elle est appuyée par un assistant informaticien (agent du Service mobile), un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) et un technicien en télécommunications (agent local).

218. À Erbil, la Section bénéficie de l'appui de trois informaticiens (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national), de trois techniciens en télécommunications (agents locaux) et de cinq assistants informaticiens (1 agent du Service mobile, 4 agents locaux).

219. Au Koweït, la Section est appuyée par un spécialiste des systèmes informatiques (agent du Service mobile), cinq assistants informaticiens (agents locaux) et deux techniciens en télécommunications (agents locaux).

220. À Kirkouk, la Section est appuyée par un technicien en télécommunications (agent du Service mobile) et deux assistants informaticiens (agents locaux).

221. À Bassora, la Section est appuyée par un assistant informaticien (agent du Service mobile).

Changements à apporter à la structure de la Mission

222. Pour faire face aux modifications concernant différents sites de la Section, les transferts ci-après sont proposés :

a) Transfert d'un poste d'assistant informaticien (agent local) de Bassora à Bagdad pour renforcer le personnel d'appui des services d'assistance locaux, en particulier en raison de l'augmentation du nombre de modules d'Umoja et de la mise en service dans le groupe 5 pour le personnel recruté sur le plan national;

b) Transfert d'un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) de Bagdad à Erbil pour fournir des services d'appui en matière d'infrastructure informatique et de prestation de services;

c) Transfert d'un poste de spécialiste des télécommunications (agent du Service mobile) de Bagdad à Erbil pour faire face à l'importance accrue du réseau de radiodiffusion à très haute fréquence (VHF) de l'ONU, qui est un outil essentiel des activités humanitaires en cours dans le nord de l'Iraq.

Bureau d'appui commun de Koweït

Section des ressources humaines

Postes temporaires soumis à recrutement international : *Suppression d'un poste temporaire (agent du Service mobile)*

Postes temporaires soumis à recrutement national : *Transfert de 2 postes temporaires (agents locaux) vers la Section des ressources humaines à Bagdad*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	1	–	2	2	–	4	–	13	– 17
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	11	– 14
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)	–	(3)

223. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines sont exécutées sous l'autorité du Bureau d'appui commun de Koweït par les groupes chargés des ressources humaines, qui sont organisés de manière à intégrer les fonctions et les activités conformément à la stratégie globale d'appui aux missions. La Section des ressources humaines est dirigée par 1 chef de la Section des ressources humaines (P-4), épaulé par 2 spécialistes des ressources humaines (1 P-3, 1 agent du Service mobile) et 11 assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

Changements à apporter à la structure de la Mission

224. Il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) car les fonctions liées au recrutement du personnel recruté sur le plan national ont été transférées à la Mission, à compter d'avril 2016.

225. Il est proposé de transférer deux postes temporaires d'assistant chargé des ressources humaines (agents locaux) à la Section des ressources humaines à Bagdad puisque la MANUI a repris les activités de recrutement du personnel recruté sur le plan national. Les titulaires de ces postes sont en particulier chargés d'assurer les services de gestion des ressources humaines au niveau local pour le personnel recruté sur le plan national au sein de la Mission, notamment en matière de recrutement.

Groupe des voyages

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

226. Le Groupe des voyages est dirigé par un Chef du service des voyages (agent du Service mobile), qui est appuyé par deux assistants chargés des voyages (agents locaux).

Section des finances

*Postes temporaires soumis à
recrutement international :*

*Suppression d'un poste temporaire (agent
du Service mobile)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel interna- tional)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Administra- teurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	–	7	–	10	–	17
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	10	–	16
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)

227. La Section des finances veille à ce que les comptes soient fiables et complets, de même que les rapports et les contrôles financiers internes; rapproche les comptes bancaires et les comptes du grand livre; approuve et décaisse les paiements de la Mission de façon à ce que les factures des fournisseurs soient réglées dans les meilleurs délais; traite les demandes de remboursement de frais de voyage faites par les membres du personnel; et assure le service de paie du personnel recruté sur les plans national et international. Elle est dirigée par un Chef de la Section des finances (P-4), épaulé par trois fonctionnaires des finances (agents du Service mobile) et 12 assistants (finances) (2 agents du Service mobile, 10 agents locaux).

Changements à apporter à la structure de la Mission

228. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile) du Groupe de la comptabilité. Depuis sa création, le Bureau d'appui commun de Koweït s'efforce d'accroître les gains d'efficacité obtenus grâce à la réorganisation, à l'automatisation et à l'optimisation des modalités de fonctionnement, dans le but de réduire les ressources nécessaires, y compris la main-d'œuvre, tout en maintenant, voire en augmentant, la productivité et l'efficacité des services fournis aux missions clientes. Dans le cadre de ces efforts, le Bureau d'appui a proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile de la Section des finances.

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 6

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014				1 ^{er} janvier-31 décembre 2017			
	Montant			Crédits ouverts	Dépenses			Total net 2017
	Crédits ouverts	estimatif des dépenses	Écart		Total renouvelables	non renouvelables	Variation 2017-2016	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4=1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
I. Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Contingents	8 581,4	7 988,2	593,2	8 581,4	8 287,0	—	(294,4)	7 693,8
Police civile	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, catégorie I	8 581,4	7 988,2	593,2	8 581,4	8 287,0	—	(294,4)	7 693,8
II. Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	61 239,3	61 122,3	117,0	61 239,3	60 749,6	—	(489,7)	60 632,6
Personnel recruté sur le plan national	18 501,6	19 860,4	(1 358,8)	18 501,6	20 227,1	—	1 725,5	21 585,9
Total, catégorie II	79 740,9	80 982,7	(1 241,8)	79 740,9	80 976,7	—	1 235,8	82 218,5
III. Dépenses opérationnelles						—		
Consultants	227,6	243,7	(16,1)	227,6	230,3	—	2,7	246,4
Voyages	1 718,0	1 457,4	260,6	1 718,0	1 469,7	—	(248,3)	1 209,1
Installations et infrastructures	10 288,3	7 709,1	2 579,2	10 288,3	8 963,4	—	(1 324,9)	6 384,2
Transports terrestres	1 047,3	1 128,6	(81,3)	1 047,3	966,9	—	(80,4)	1 048,2
Transports aériens	6 309,7	7 405,7	(1 096,0)	6 309,7	5 971,0	—	(338,7)	7 067,0
Communications	5 448,4	5 433,9	14,5	5 448,4	5 133,1	—	(315,3)	5 118,6
Informatique	1 977,5	1 908,0	69,5	1 977,5	1 920,5	—	(57,0)	1 851,0
Santé	502,2	384,0	118,2	502,2	508,8	—	6,6	390,6
Fournitures, services et matériel divers	3 702,5	3 781,6	(79,1)	3 702,5	3 004,6	—	(697,9)	3 083,7
Total, catégorie III	31 221,5	29 452,0	1 769,5	31 221,5	28 168,3	—	(3 053,2)	26 398,8
Total	119 543,8	118 422,9	1 120,9	119 543,8	117 432,0	—	(2 111,8)	116 311,1

A. Militaires et personnel de police

(8 287 000 dollars)

	Crédits ouverts 2016	Montant estimatif des dépenses 2016	Écart	Crédits ouverts 2016	Montant nécessaire 2017	Variation	Total net 2017
Contingents	8 581,4	7 988,2	593,2	8 581,4	8 287,0	(294,4)	7 693,8

229. Le montant de 8 287 000 dollars permettrait de couvrir le déploiement d'un effectif moyen autorisé de 245 gardes des Nations Unies, et notamment les dépenses suivantes :

a) Le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux *standard* de 1 365 dollars par personne et par mois jusqu'au 30 juin et de 1 410 dollars par personne et par mois à compter du 1^{er} juillet pour tous les contingents (4 079 300 dollars);

b) Les frais de déploiement et de rapatriement, estimés à 4 400 dollars par aller-retour et par personne pour 168 gardes fidjiens et à 2 400 dollars par aller-retour et par personne pour 77 gardes népalais (924 000 dollars);

c) Les indemnités de permission, au taux standard de 10,50 dollars par jour pendant 15 jours, payables deux fois par an aux 245 gardes (77 200 dollars);

d) L'indemnité journalière, au taux standard de 1,28 dollar, pour 89 425 jours-homme (114 500 dollars);

e) L'indemnité de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif militaire de 101 à 1 000 hommes (98 000 dollars);

f) Les services d'appui logistique et systèmes de survie pour les repas et l'eau à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad et à Kirkouk et pour l'eau à Erbil (2 453 800 dollars);

g) Le remboursement aux gouvernements du coût du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) fourni dans le cadre d'un accord de location avec services, conformément aux mémorandums d'accord conclus (8 300 dollars);

h) Le coût du transport par avion du matériel appartenant aux contingents (y compris déploiement), du fret et des bagages non accompagnés, selon les clauses du contrat correspondant (531 900 dollars).

230. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 résulte de la révision des coûts contractuels des rations, en partie compensée par l'augmentation du taux standard de remboursement appliqué au personnel militaire, prenant effet le 1^{er} juillet 2017.

231. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par la baisse des prix forfaitaires des rations résultant de l'octroi d'un nouveau contrat ainsi que par la diminution des dépenses au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents.

B. Personnel civil

(80 976 700 dollars)

	Crédits ouverts 2016	Montant estimatif des dépenses 2016	Écart	Crédits ouverts 2016	Montant nécessaire 2017	Variation	Total net 2017
Personnel recruté sur le plan international	61 239,3	61 122,3	117,0	61 239,3	60 749,6	(489,7)	60 632,6

232. Le montant de 60 749 600 dollars permettrait de couvrir les traitements (30 435 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (26 174 500 dollars) pour un complément d'effectif de 351 agents recrutés sur le plan international (141 administrateurs et 207 agents du Service mobile), ainsi que la prime de danger au taux établi de 1 600 dollars par personne et par mois pour un effectif autorisé de 294 personnes (4 139 500 dollars). Un taux de vacance de postes de 12 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2017.

233. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 résulte du partage des coûts de 13 agents de sécurité recrutés sur le plan international avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que de la suppression de cinq postes, compensés en partie par le nouveau ratio appliqué aux dépenses communes de personnel. Sur la base des dépenses passées, la part du salaire allouée à l'indemnité de poste a été légèrement révisée à la baisse; le ratio de dépenses communes de personnel est quant à lui désormais calculé au taux de 86 % des traitements prévus pour 2017, alors qu'il avait été calculé à 79 % en 2016.

234. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour les traitements du fait d'un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions (12,4 % au lieu des 12 % prévus), en partie compensée par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions.

	Crédits ouverts 2016	Montant estimatif des dépenses 2016	Écart	Crédits ouverts 2016	Montant nécessaire 2017	Variation	Total net 2017
Personnel recruté sur le plan national	18 501,6	19 860,4	(1 358,8)	18 501,6	20 227,1	1 725,5	21 585,9

235. Ce montant de 20 227 100 dollars permettrait de couvrir les traitements (14 173 700 dollars) et les dépenses communes de personnel (4 357 700 dollars) pour un complément d'effectif de 507 agents recrutés sur le plan national (114 administrateurs recrutés sur le plan national et 393 agents locaux); la prime de danger de 90 administrateurs recrutés sur le plan national et 233 agents locaux, au taux de 585 dollars par mois (1 620 700 dollars); ainsi que les heures supplémentaires prévues (75 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour 2017 ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 12 % pour les agents locaux. Les coûts des deux administrateurs recrutés sur le plan national et des 40 agents locaux a par ailleurs été partagé avec l'équipe de pays des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 25 ci-dessus, selon un taux de 46 % dans le cas de la MANUI.

236. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé s'explique principalement par le calcul du coût séparé de 63 agents locaux basés au Koweït selon un barème des traitements différent, et la révision du ratio entre les dépenses communes de personnel et les traitements sur la base des dépenses effectives. Cette situation est compensée par la suppression de 10 postes d'agent recruté sur le plan national (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 agents locaux).

237. Le dépassement prévu en 2016 s'explique principalement par la hausse des dépenses communes de personnel du fait d'un taux de vacance inférieur aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux, et du versement d'une indemnité pour charges de famille plus élevée à compter du 1^{er} janvier 2016.

C. Dépenses opérationnelles

(28 168 300 dollars)

	Crédits ouverts 2016	Montant estimatif des dépenses 2016	Écart	Crédits ouverts 2016	Montant nécessaire 2017	Variation	Total net 2017
Consultants	227,6	243,7	(16,1)	227,6	230,3	2,7	246,4

238. Le montant de 230 300 dollars permettrait de couvrir les services de consultants et les voyages y afférents pour le Bureau de l'assistance électorale (5 consultants pendant une période de 22 mois) (132 600 dollars); et le Bureau des affaires politiques (2 consultants pendant 10 mois) (63 700 dollars). Les consultants du Bureau de l'assistance électorale apporteront leur expertise et des conseils techniques à la Haute Commission électorale indépendante iraquienne sur les points suivants : a) la constitution de base de données; b) la gestion des résultats; c) la réglementation du financement des partis politiques; d) la conception des bulletins de vote pour les élections aux conseils des gouvernorats en 2017; et e) les mécanismes de règlement des litiges électoraux. Les consultants pour le Bureau des affaires politiques fourniront des conseils et un appui techniques dans le cadre des initiatives de la Mission axées sur : a) les frontières intérieures contestées dans le nord du pays; et b) un dialogue politique sans exclusive visant à sortir de l'impasse politique. De plus, des crédits ont été prévus pour les services de formation assurés par des consultants dans les domaines techniques et administratifs et pour les questions de sécurité (34 000 dollars).

239. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par la demande de consultants par le Bureau des affaires électorales. Ces montants sont nécessaires en raison des élections prévues en Iraq en 2017 et 2018.

240. Le dépassement prévu en 2016 s'explique principalement par des montants imprévus demandés par le Bureau de l'assistance électorale pour des travaux de consultance aux fins de la préparation des élections de 2017.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Voyages	1 718,0	1 457,4	260,6	1 718,0	1 469,7	(248,3)	1 209,1

241. Le montant de 1 469 750 dollars permettrait de couvrir les dépenses afférentes aux voyages (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) des fonctionnaires ou personnel des services suivants : Représentant spécial du Secrétaire général (participation à des réunions et des consultations tenues à New York, en Europe et à Moscou, ainsi que dans les capitales du Moyen-Orient) (156 244 dollars); Bureau du Chef de cabinet (24 153 dollars); Groupe conjoint de l'analyse (3 758 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale (26 534 dollars); Bureau de l'assistance électorale (19 931 dollars); Bureau des affaires politiques (48 766 dollars); Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires (66 282 dollars); Bureau des droits de l'homme (10 966 dollars); Bureau de l'information (9 884 dollars); Section de la sécurité (4 872 dollars); Appui à la mission (252 545 dollars); ainsi que les voyages dans la zone de la Mission du personnel se rendant en Iraq, au Koweït, à Amman et en République islamique d'Iran (359 115 dollars).

242. Un montant est en outre demandé pour financer les voyages à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), d'Entebbe (Ouganda), des sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ou d'autres lieux de formation aux fins de stages portant sur des questions administratives (notamment Umoja), sur la sécurité et sur certains domaines opérationnels (comme la médiation, la gouvernance locale, le règlement des conflits et la négociation) ainsi que sur le perfectionnement des aptitudes d'encadrement, de gestion et d'organisation (486 700 dollars).

243. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 tient principalement à l'intensification des mesures prises par la Mission pour limiter les voyages aux déplacements strictement nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

244. Le solde inutilisé prévu pour 2016 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour les voyages liés à la formation, la plupart des formations ayant été dispensées au sein de la Mission au cours de la période visée. Cette baisse des dépenses est légèrement compensée par une hausse du nombre de voyages au cours de la période considérée du fait de l'évolution de la situation dans la région.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Installations et infrastructures	10 288,3	7 709,1	2 579,2	10 288,3	8 963,4	(1 324,9)	6 384,2

245. Le montant de 8 963 400 dollars demandé au titre des installations et infrastructures permettrait de couvrir les dépenses suivantes :

- a) Achat et remplacement de matériel de réfrigération (158 500 dollars);
- b) Achat de diverses fournitures du génie (200 500 dollars);
- c) Achat de matériel électrique divers (381 500 dollars);
- d) Achat et remplacement de pompes (6 500 dollars);
- e) Achat de mobilier de bureau (15 000 dollars);
- f) Remplacement du matériel de bureau (6 000 dollars);
- g) Remplacement de matériel de sécurité et de sûreté (accessoires pour armes et munitions, matériel anti-incendie, miroirs d'inspection de véhicules et détecteurs de métaux portatifs) (263 400 dollars);
- h) Location de locaux à Amman, Téhéran, Bassora et Najaf ainsi que d'installations de conférences dans l'ensemble de la zone de la Mission (908 800 dollars);
- i) Services collectifs (eau, électricité et évacuation des eaux usées) (1 522 900 dollars);
- j) Services d'entretien divers pour les systèmes de télévision en circuit fermé, les systèmes de diffusion audio, les photocopieuses, les systèmes de contrôle de l'accès aux locaux et les services par satellites, et contrats de louage de services d'entretien des installations, des groupes électrogènes, de la plomberie, des circuits électriques, des systèmes de climatisation et de chauffage, des systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des déchets et des systèmes d'analyse de l'eau (2 574 300 dollars);
- k) Services et personnel de sécurité, dont 22 gardes au Koweït à un coût estimatif de 178 200 dollars par an, 16 gardes à Erbil à un coût estimatif de 272 640 dollars par an et des chiens détecteurs d'explosifs à quatre endroits différents, pour un coût estimatif de 719 249 dollars par an (1 170 100 dollars);
- l) Aménagement et rénovation des installations de la MANUI, principalement pour renforcer la sécurité dans divers sites de la Mission à Bagdad, Erbil et Kirkouk (400 500 dollars);
- m) Papèterie et fournitures de bureau, sur la base de 29 dollars par personne et par mois, pour un effectif de 513 personnes (178 700 dollars);
- n) Pièces de rechange et fournitures pour les climatiseurs, les groupes électrogènes, les systèmes de traitement des eaux usées et de l'eau d'approvisionnement (127 600 dollars);
- o) Fournitures pour la défense des périmètres, telles que des filets de camouflage pour les postes de sécurité et de contrôle et des miradors, sable et sacs à sable pour protéger les installations de sécurité, profils métalliques pour renforcer la sécurité, et pièces pour barrières de sécurité automobile afin d'en assurer le bon fonctionnement (105 000 dollars);
- p) Carburant pour groupes électrogènes, à raison de 1 136 300 litres en moyenne à 0,85 dollar le litre à Erbil, 0,75 dollar le litre dans le reste de l'Iraq et 0,40 dollar le litre au Koweït (869 800 dollars);
- q) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage (74 300 dollars).

246. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par la baisse des dépenses pour le combustible diesel due au fait que les sites sont désormais raccordés au réseau électrique national. Cette baisse est légèrement compensée par l'augmentation du tarif de l'eau et de l'électricité en Iraq.

247. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016 s'explique principalement par une diminution des frais d'entretien, imputable à la réduction des opérations et à une baisse des prix forfaitaires, en partie compensée par l'augmentation des services collectifs et d'élimination des déchets compte tenu des nouveaux logements de l'ONU.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Transport terrestre	1 047,3	1 128,6	(81,3)	1 047,3	966,9	(80,4)	1 048,2

248. Le montant de 966 900 dollars permettrait de couvrir :

- a) L'achat de quatre outils d'atelier (12 500 dollars);
- b) Le coût de la location d'une dépanneuse pour une période de huit mois, d'une grue lourde pour une période de 50 mois et d'un camion pour une période de 20 mois (48 700 dollars);
- c) Les services de réparation et d'entretien des véhicules (225 600 dollars);
- d) Les primes d'assurance responsabilité civile ((27 400 dollars) tous pays pour 312 véhicules et les primes d'assurance locale pour 277 véhicules et du matériel;
- e) L'achat de pièces de rechange et de fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, à Erbil et au Koweït (328 900 dollars);
- f) L'achat de carburant et de diesel, sur la base d'une consommation estimée à 390 004 litres, à raison de 0,51 dollar le litre en moyenne (323 800 dollars).

249. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour l'achat de vitrage blindé pour les véhicules, de matériel supplémentaire divers pour le transport et l'atelier de réparation de véhicules. Elle est compensée par la baisse des dépenses au titre de l'assurance, du fait de la diminution de la prime mensuelle par véhicule pour l'assurance tous pays des Nations Unies.

250. Le dépassement prévu pour 2016 tient principalement au remplacement du verre blindé des véhicules.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Transports aériens	6 309,7	7 405,7	(1 096,0)	6 309,7	5 971,0	(338,7)	7 067,0

251. Le montant prévu de 5 971 000 dollars permettrait de couvrir :

- a) Les frais de poursuite des satellites (4 000 dollars);
- b) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (221 200 dollars);
- c) Les indemnités de subsistance des équipages (11 000 dollars);
- d) L'achat de carburant pour deux avions, sur la base d'une consommation estimative de 650 776 litres, à raison de 1,04 dollar le litre (674 900 dollars);
- e) La prime d'assurance responsabilité civile pour deux avions (16 600 dollars);
- f) La location annuelle et les dépenses opérationnelles de deux avions (5 043 300 dollars), les coûts garantis de la flotte correspondant à 4 425 000 dollars et l'utilisation prévue étant estimée à 1 125 heures de vol pour un coût de 685 dollars l'heure.

252. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par une baisse du nombre total d'heures de vol, de 1 250 heures à 1 125 heures, et par une baisse du tarif du carburant, passant de 1,22 dollar le litre à 1,04 dollar le litre. Cette baisse a été en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts garantis de la flotte et du coût moyen par heure de vol, de 625 à 650 dollars.

253. L'augmentation des dépenses prévues pour 2016 s'explique principalement par l'ajout d'un hélicoptère mis en attente pour l'évacuation d'urgence du personnel vers l'aéroport international de Bagdad en cas d'effondrement du barrage de Mossoul.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Bureau des communications	5 448,4	5 433,9	14,5	5 448,4	5 133,1	(315,3)	5 118,6

254. Le montant de 5 133 100 dollars permettrait de couvrir :

- a) L'achat et le remplacement du matériel de communication (1 487 800 dollars);
- b) Les frais afférents à la communication par réseaux commerciaux, notamment la location d'un répéteur de satellite, la connexion à Internet, le réseau de fibre optique et les liaisons louées en Iraq, la connexion Internet redondante via des microterminaux VSAT européens, les lignes de communication avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la connexion avec Valence (Espagne), la téléphonie mobile, fixe ou par satellite, et le système de localisation de véhicules (2 362 500 dollars);
- c) Les services d'entretien du matériel et d'appui aux communications, notamment : les frais de vidéoconférence, les services avancés de Cisco, la mise à niveau du gestionnaire d'appels et les contrats de licence y afférents, les services de techniciens locaux, l'entretien du matériel de contre-mesure électronique, et les frais

de réseau filaire et sans fil de téléphonie, à raison de 25 dollars par an et par poste téléphonique interne (729 500 dollars);

d) Les pièces de rechange et les consommables du matériel de communication, inscrits au budget pour une valeur égale à 4 % de la valeur d'inventaire du matériel de communication (307 700 dollars);

e) L'achat de matériel d'information (28 000 dollars);

f) Les services d'information (activités de sensibilisation et campagnes d'information, production de supports d'information et de promotion et services de production et de diffusion de programmes télévisés) (132 200 dollars);

g) Les fournitures et la maintenance pour couvrir les frais d'hébergement et de sauvegarde du domaine Internet (30 200 dollars);

h) Les frais d'abonnement à des journaux internationaux et locaux, aux programmes de télévision et de radio, l'accès en ligne à la BBC et les services de publicité (55 200 dollars).

255. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour l'achat de matériel d'unités de contre-mesure électronique, pour un montant équivalant à 50 % du prix d'achat du matériel de communication en 2016. Il ne sera pas procédé à cet achat en 2017.

256. La baisse des dépenses prévue pour 2016 s'explique essentiellement par la baisse des dépenses relatives aux services d'information, contrebalancée par une hausse des dépenses au titre des pièces de rechange.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Informatique	1 977,5	1 908,0	69,5	1 977,5	1 920,5	(57,0)	1 851,0

257. Le montant de 1 920 500 dollars permettrait de couvrir :

a) Le remplacement d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables, de moniteurs, de serveurs, de commutateurs et de routeurs de réseau, de pare-feux de réseau et de matériel divers (409 600 dollars);

b) L'achat de logiciels, ainsi que les licences et les redevances et dépenses afférentes à la location de logiciels, notamment le renouvellement des licences des logiciels, l'achat de logiciels de génie et d'information géographique et de licences pour les logiciels à gestion centralisée, à raison d'un montant annuel de 310 dollars par poste de travail (608 000 dollars);

c) Les services centraux d'appui informatique et de stockage des données (718 100 dollars); et

d) Le coût des pièces de rechange et des consommables informatiques, évalué à 2,5 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique (184 800 dollars).

258. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par la hausse du montant nécessaire

à l'achat de progiciels, de licences, de pièces de rechange et de fournitures, compensée par la baisse des dépenses liées à l'achat de matériel et de services informatiques.

259. La baisse du montant des dépenses à prévoir pour 2016 s'explique principalement par la décision de la Division de l'informatique et des communications de ne plus prélever de commissions de base dans le cadre de l'appui à l'élaboration des politiques, pour le progiciel iNeed et le système central de gestion des identités.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Santé	502,2	384,0	118,2	502,2	508,8	6,6	390,6

260. Le montant de 508 800 dollars permettrait de couvrir les services médicaux, y compris les évacuations sanitaires, les hospitalisations du personnel militaire dans des hôpitaux n'appartenant pas à la Mission (252 200 dollars); l'achat de matériel (6 600 dollars); ainsi que l'achat de médicaments et d'articles médicaux consommables (250 000 dollars).

261. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s'explique principalement par le remplacement de l'électrocardiographe, de l'analyseur automatique d'hématologie ainsi que du dispositif de stérilisation.

262. Le solde inutilisé prévu pour 2016 s'explique principalement par la baisse du coût prévu des évacuations sanitaires et l'existence de stocks de fournitures médicales suffisants récupérés de 2016.

	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2016</i>	<i>Écart</i>	<i>Crédits ouverts 2016</i>	<i>Montant nécessaire 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Total net 2017</i>
Fournitures, services et matériel divers	3 702,5	3 781,6	(79,1)	3 702,5	3 004,6	(697,9)	2 083,7

263. Le montant de 3 004 600 dollars permettrait de couvrir :

- a) Les frais de détente et de loisirs des groupes de gardes des Nations Unies et du personnel civil (64 600 dollars);
- b) Les uniformes de 10 agents de sécurité et les accessoires d'uniforme de 245 gardes des Nations Unies (fret compris) (30 600 dollars);
- c) Les équipements de protection, y compris les tenues de protection balistique et les casques (12 300 dollars);
- d) Les fournitures et les honoraires liés à divers stages internes, aux initiations aux questions de sécurité, à d'autres cours de formation à la sécurité, à des cours de formation technique et administrative concernant l'aviation, l'informatique, les achats, le génie, les transports et les ressources humaines et à la formation à des questions de fond telles que la réduction des risques de catastrophe,

‘la prise en compte des questions d’égalité des sexes, l’analyse des conflits aux fins de la consolidation de la paix et de la prévention et la facilitation des processus de dialogue (208 600 dollars);

e) D’autres services, tels que le nettoyage et le gardiennage des locaux, la blanchisserie, le ramassage des ordures (2 103 200 dollars);

f) les dépenses de représentation (50 000 dollars); les frais d’assurances générales (50 000 dollars); les frais bancaires (60 000 dollars); les frais divers (8 900 dollars); le fret et les coûts apparentés (123 500 dollars); et l’eau en bouteille (292 900 dollars).

264. La variation entre les montants demandés pour 2017 et le montant du budget approuvé pour 2016 s’explique principalement par une diminution des dépenses prévues pour les frais de formation et les services, la plupart des fonctionnaires ayant suivi des formations obligatoires dispensées dans la zone de la Mission, et une réduction des coûts des services de nettoyage.

265. Le dépassement prévu pour 2016 s’explique par : a) l’élargissement des contrats afin d’inclure de nouveaux logements de l’ONU; et b) l’augmentation des dépenses au titre du fret du fait de la circulation d’articles à partir du Koweït vers la Mission.

V. État d’avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

266. Le Fonds d’affectation spéciale pour la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour la construction, à Bagdad, d’un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes de l’ONU opérant en Iraq.

267. Il avait été prévu de moderniser, en 2014, le réseau d’évacuation des eaux usées, de réparer la structure du bâtiment Hammourabi et de l’imperméabiliser, de moderniser l’alimentation électrique et l’éclairage de sécurité, de remettre en état la villa D2 et d’installer un système d’alerte incendie et un détecteur d’incendie modernes. La modernisation du réseau d’évacuation des eaux usées et la mise en place d’une nouvelle installation de traitement de ces eaux ont été achevées en 2014. L’aménagement d’espaces de détente, la rénovation et l’imperméabilisation du bâtiment Hammourabi, le réaménagement de villas en appartements duplex et celui de deux bâtiments de bureaux en appartements ont été terminés au premier semestre de 2015. Les travaux prévus pour moderniser l’auditorium et construire deux bâtiments en dur à un étage abritant 20 logements ont été achevés en juillet 2016. Du fait du réaménagement de villas en appartements duplex, de celui de deux bâtiments de bureaux en logements et de la construction des deux bâtiments à un étage, le nombre d’unités d’habitation dans le complexe est passé de 112 en janvier 2015 à 205 en juillet 2016.

268. Une fois achevée la construction d’un bâtiment de 37 appartements dans le complexe de Tamimi, et compte tenu des deux nouveaux bâtiments en dur à un étage comprenant 20 appartements ainsi que des deux bâtiments à deux étages offrant 79 logements et une cave pouvant servir d’abri de sécurité, l’on disposera de 136 logements supplémentaires, et l’on passera progressivement de 205 unités d’habitation en juillet 2014 à 262 d’ici à octobre 2016 et à 341 d’ici à juin 2017. Outre les travaux de construction en cours, la modernisation des installations

électriques, du réseau d'évacuation des eaux de ruissellement et des infrastructures sous-tendant le système informatique se poursuit et devrait être achevée d'ici au mois de décembre 2016.

269. Une procédure d'appel d'offres est en cours concernant la construction d'un bâtiment à trois étages qui comprendrait 116 appartements, un parking souterrain et un abri de sécurité, ce qui devrait faire passer le nombre d'unités d'habitation de 341 à 457 d'ici à la fin des travaux, prévue en mai 2018.

270. Il est prévu de construire un immeuble de quatre étages destiné à accueillir 250 bureaux et comportant un parking souterrain, un abri de sécurité ainsi qu'une hélisurface sur le toit. Ce bâtiment, qui devrait être prêt en janvier 2019, fera passer le nombre de bureaux de 600 à 850. D'autres projets sont encore à l'étude, portant notamment sur le renforcement des dispositifs de sécurité, la modernisation des dispositifs d'alerte et de détection en cas d'incendie, la construction de voies de desserte à l'intérieur du complexe et la rénovation des bureaux en usage.

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité — Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7/Add.10)

Le Comité consultatif a contesté le bien-fondé des transferts à répétition entre l'Afghanistan, l'Iraq et le Koweït qui ont eu lieu pendant une période relativement courte, pour lesquels différentes raisons ont été invoquées et qui ont tous eu des incidences financières. À cet égard, il rappelle les préoccupations qu'il a déjà exprimées concernant le manque de clarté de la structure, des fonctions et des capacités des Bureaux d'appui de la MANUA et de la MANUI au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït (A/70/7/Add.14, par. 23 et 25). Il prend note des informations fournies par le Secrétaire général concernant les coûts et les avantages du Bureau d'appui commun de Koweït depuis sa création. Étant d'avis qu'une vérification et un examen indépendants de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui seraient utiles, il compte demander au Comité des commissaires aux comptes d'y procéder (par. 58).

Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que le Bureau d'appui évaluerait ses besoins en effectifs, au cours du premier semestre de 2016, à la suite de la mise en service d'Umoja. Si de nouvelles modifications devaient être apportées au tableau d'effectifs, elles seraient présentées dans le cadre des projets de budget pour 2017 des missions clientes du Bureau d'appui. **Le Comité compte que le Secrétaire général rendra compte, dans le projet de budget pour l'année 2017, des résultats de l'évaluation des besoins en effectifs du Bureau d'appui qui sera menée pendant le premier semestre de 2016 (par. 60).**

Le Département de l'appui aux missions envisage la réalisation d'une vérification et d'un examen indépendants.

L'examen a donné lieu à une réduction des dotations en effectif financées par la MANUA et la MANUI, comme indiqué dans les prévisions de dépenses relatives à ces missions pour 2017.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité — Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq — Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7/Add.15)

Le Comité consultatif rappelle qu'il a pour principe général de préconiser que l'ensemble des postes vacants soient pourvus rapidement. À défaut, leur maintien doit être justifié, ou leur suppression proposée (par. 18).

Il a été recommandé de supprimer 13 postes qui sont vacants depuis plus de 18 mois.

Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national de la Mission, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local (par. 19).

L'accent a été davantage mis sur l'engagement de personnel recruté sur le plan national, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de vacance de postes dans la catégorie des services généraux. La Mission s'emploie également à pourvoir plus rapidement les postes d'administrateur recruté sur le plan national. D'autres postes de fonctionnaire recruté sur le plan international seront convertis en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national lorsque les compétences requises seront disponibles sur le marché du travail local.

Le Secrétaire général propose d'intégrer la Section de la gestion des acquisitions à la Section de la gestion centralisée des stocks, et de regrouper par-là les opérations de planification, d'acquisition des approvisionnements et articles essentiels, de stockage, d'inventaire et de gestion des biens. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que le fait de fusionner les fonctions de ces deux sections permettrait de gagner en efficacité tant en matière d'utilisation des effectifs que de productivité, en réduisant le nombre de fonctionnaires affectés à des fonctions analogues et en synchronisant les opérations d'acquisition avec les fonctions de stockage, d'entreposage et de livraison. **Le Comité consultatif se félicite du regroupement de fonctions analogues ou redondantes et attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport du Secrétaire général, des informations sur les gains d'efficacité obtenus et les enseignements tirés de cette expérience. Le Comité estime qu'un tel regroupement des fonctions peut également bénéficier aux activités d'autres missions politiques spéciales, si les circonstances s'y prêtent (par. 20 et 21).**

Le Département de l'appui aux missions examine actuellement les informations relatives aux gains d'efficacité réalisés et aux enseignements tirés du regroupement de sections ou de fonctions.

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de prévoir un audit des opérations aériennes de la MANUI dans le cadre de son programme d'audit pour l'année 2016 (par. 23).

Le Département de l'appui aux missions envisage de demander un audit des opérations aériennes de la MANUI.

Résumé de la recommandation

Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à continuer de s'employer à mobiliser de nouvelles contributions volontaires aux fins des travaux de construction et de rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad (par. 29).

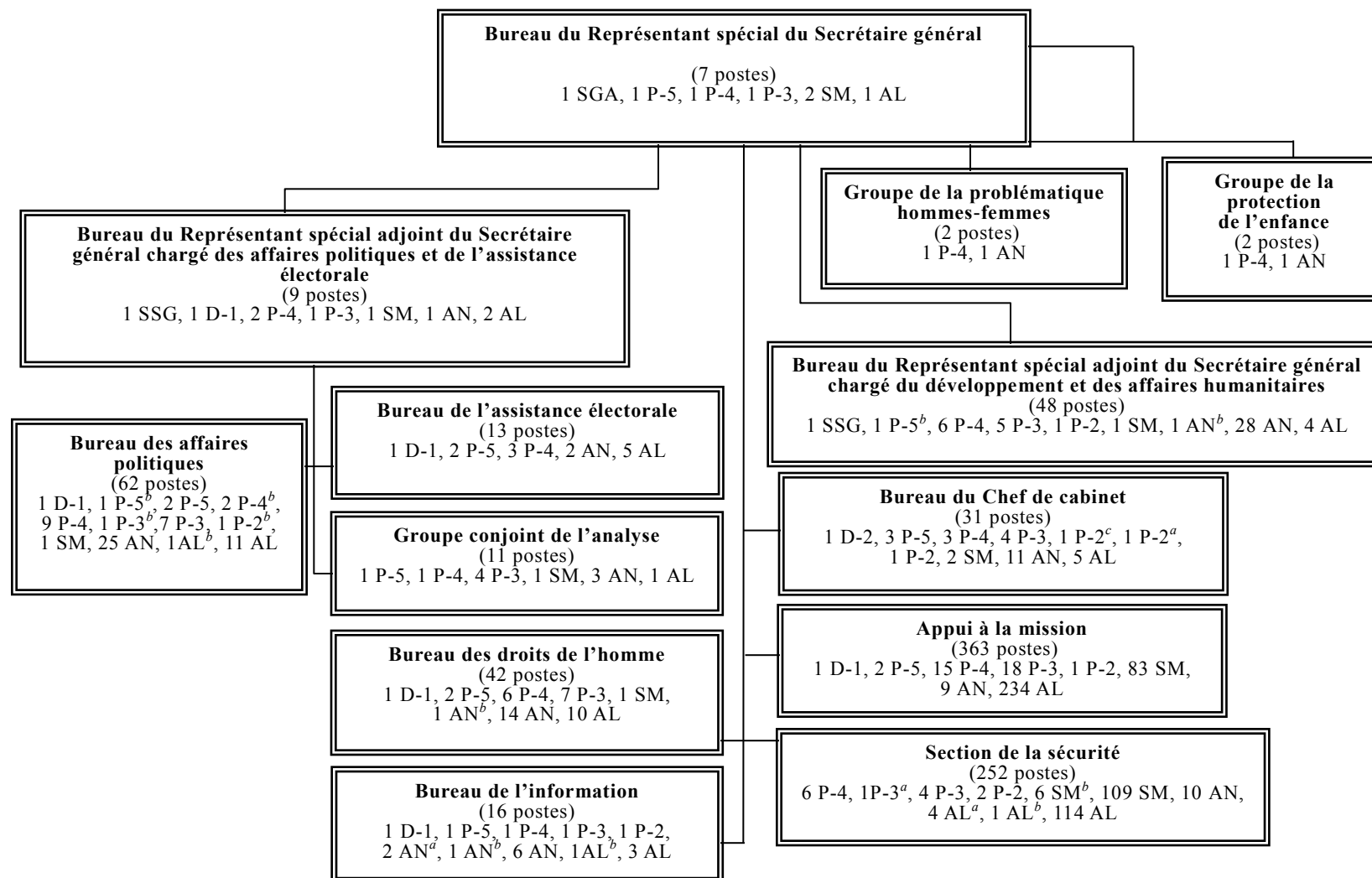
Suite donnée à la recommandation

La contribution de 50,8 millions de dollars des États-Unis allouée aux fins des travaux de construction et de rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad s'avère pour l'heure suffisante. Sur les 50,8 millions de dollars reçus, 28,2 ont financé les divers travaux de construction réalisés en 2016 et 18,9 ont été affectés aux travaux prévus pour 2017, le solde s'élevant à 3,7 millions.

Annexe II

Organigrammes pour 2017

A. Services organiques

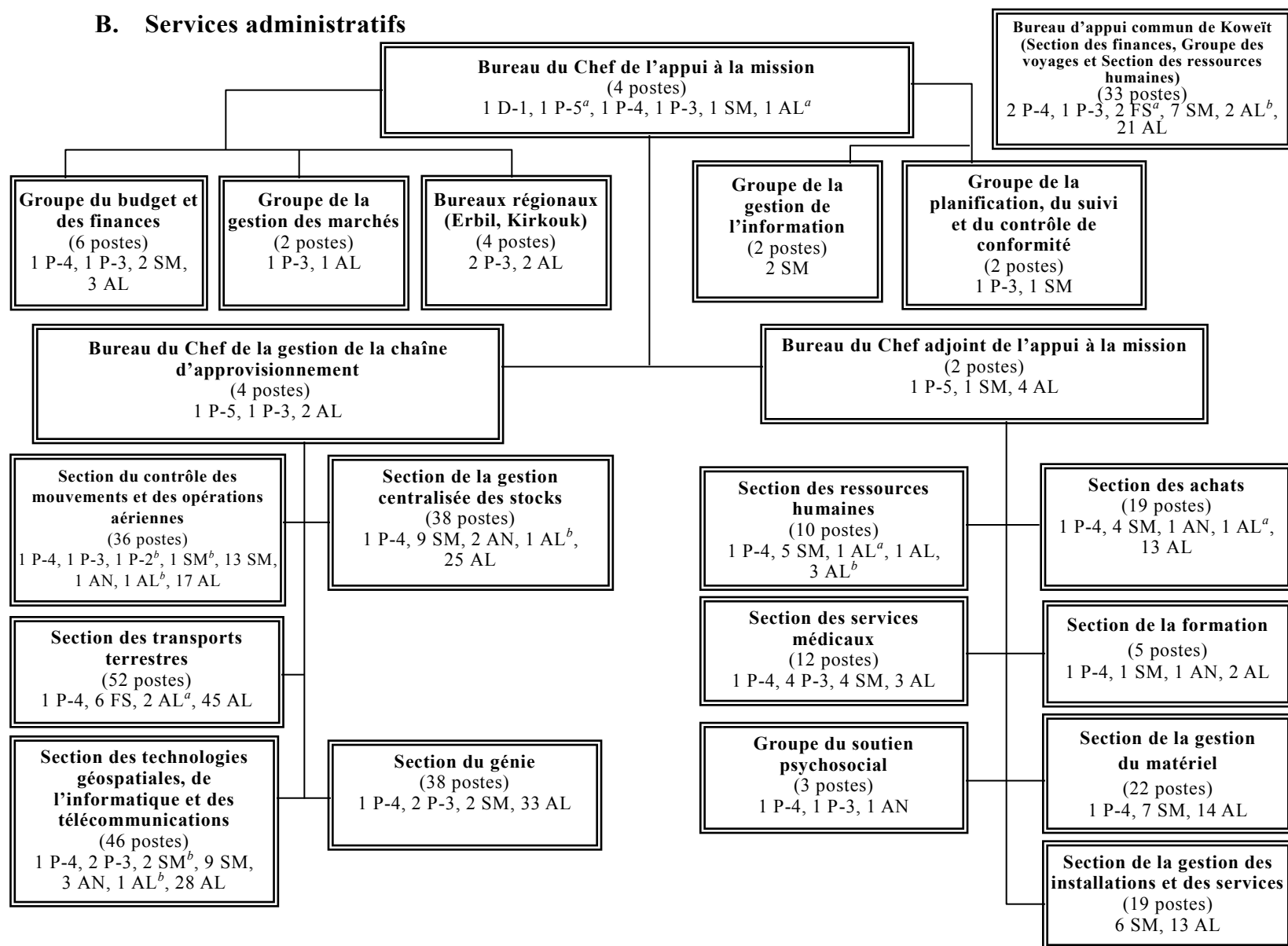


Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le pan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général.

^a Suppression.

^b Redéploiement.

B. Services administratifs



Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le pan national; SGA = Secrétaire général adjoint;

SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Suppression.

^b Redéploiement.